

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1992-1993

(21^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

1^{re} séance du mardi 20 octobre 1992



SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. HENRI EMMANUELLI

1. **Eloge funèbre de Régis Perbet** (p. 3971).
MM. le président, Pierre Bérégovoy, Premier ministre.
2. **Remplacement d'un secrétaire de l'Assemblée nationale** (p. 3972).
3. **Loi de finances pour 1993**. - Discussion générale d'un projet de loi (p. 3972).
M. Alain Richard, rapporteur général de la commission des finances.
M. Jean Le Garrec, président de la commission des finances.
M. Martin Malvy, ministre du budget.

PRÉSIDENTE DE M. PIERRE MAZEAUD

M. le ministre.

QUESTION PRÉALABLE (p. 3982)

Question préalable de M. Pons : MM. Jean de Gaulle, le ministre, François Hollande, Philippe Auberger, Jean-Pierre Brard. - Rejet par scrutin.

DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 3992)

MM. Fabien Thiémé,
Michel Jacquemin.

Renvoi de la suite de la discussion générale à la prochaine séance.

4. **Ordre du jour** (p. 3995).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. HENRI EMMANUELLI

La séance est ouverte à seize heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

ÉLOGE FUNÈBRE DE RÉGIS PERBET

(Mmes et MM. les députés et les membres du Gouvernement se lèvent.)

M. le président. S'il est un homme qui est entré en politique sans l'avoir vraiment cherché, c'est bien notre collègue Régis Perbet, récemment décédé, auquel je souhaite aujourd'hui rendre un hommage chaleureux en votre nom à tous.

Originaire de la Haute-Loire, où il est né à Fay-sur-Lignon, le 25 mars 1919, Régis Perbet a été tout au long de sa vie, un homme de terrain, attentif aux autres et soucieux de répondre à leurs vrais problèmes, loin de toute démagogie.

Les problèmes de l'éducation, il les découvre au contact des jeunes qu'on lui confie en 1937, dans ses fonctions de surveillant, puis celles d'instituteur dans une institution privée à La Mulatière. Quelques années plus tard, il découvre l'autre versant, administratif, de l'éducation nationale, en devenant inspecteur de l'enseignement technique, poste qu'il occupera pendant quatre ans à Tournon.

Mais ce sont surtout les questions agricoles qui vont retenir, pendant plus de trente ans, toute son attention. Fils d'agriculteur, mais formé aux techniques comptables, il a pour l'époque un profil peu commun : il est, dès la fin de la guerre, remarqué par le responsable de la coopérative fruitière d'Annonay, dont les affaires périclitent. Il va redresser la coopérative, en devenir directeur, créer une coopérative viticole et réunir le tout dans une Société coopérative agricole de la région d'Annonay, qui va connaître des années florissantes. Son dynamisme et son efficacité seront d'ailleurs récompensés par une nomination au grade d'officier dans l'ordre du Mérite agricole.

La carrière, bien remplie, de Régis Perbet aurait pu s'arrêter là et sa retraite, amplement méritée, être consacrée à prendre soin de sa famille, et notamment de ses quatre petits-enfants.

C'était compter sans le hasard qui emprunta, en 1971, le visage d'Henri Torre, grande figure politique du département de l'Ardèche. Comme une place était restée vacante sur l'une des listes qui briguaient la municipalité d'Annonay, il l'invita à se présenter en vingt-septième position, en précisant bien que la liste n'avait aucune chance de passer. Régis Perbet se donna le temps de réfléchir, mais au bout d'un mois il finit par accepter, par amitié, et la liste fut élue !

Élu conseiller municipal d'Annonay, il accepte de mettre ses compétences financières au service de sa ville et il devient adjoint chargé des finances auprès du nouveau maire, Henri Faure. Il conservera cette fonction jusqu'en 1977.

En 1973, un nouveau canton est créé à Annonay-Sud, Régis Perbet est désigné par le RPR comme candidat et élu conseiller général au deuxième tour. Lors de sa réélection

en 1979, le conseil général lui confie la présidence du syndicat départemental de l'équipement et, en 1985, après une réélection dès le premier tour, la responsabilité des grands équipements.

En 1978, toujours par amitié, Régis Perbet accepte d'être le suppléant d'Henri Torre, qui se représente à la députation dans la deuxième circonscription de l'Ardèche, celle d'Annonay-Tournon.

L'élection d'Henri Torre au Sénat, deux ans plus tard, allait ouvrir à Régis Perbet la voie de l'Assemblée nationale. Sollicité par ses amis, il se présente aux élections partielles et, le 30 novembre 1980, il est élu député au second tour, avec plus de 55 p. 100 des voix. Il est réélu sept mois plus tard sans difficulté : sa désignation comme candidat unique de l'ancienne majorité RPR-UDF lui vaut même d'améliorer sensiblement son score du premier tour. Par la suite, il sera constamment réélu. Il a même la joie, en 1986, d'être désigné par les instances nationales du RPR et par les responsables locaux pour conduire les deux listes, législative et régionale, de l'opposition dans le département.

Le mandat de député sera, pour Régis Perbet, l'occasion de réfléchir aux graves problèmes que traversent des régions, comme la sienne, durement frappées par la désindustrialisation et par le chômage.

Les difficultés des tanneries et soieries d'Annonay le rendent particulièrement sensible à la crise que traverse l'industrie textile et, dès son élection à l'Assemblée nationale en 1980, il participe activement à la commission d'enquête chargée de proposer des remèdes à cette crise. Par la suite, il sera un membre fidèle et assidu de la commission de la production et des échanges, dont les questions industrielles constituent l'une des principales préoccupations. Il peut aussi y manifester son attachement au monde rural.

Mais le mandat qui tenait peut-être le plus au cœur de Régis Perbet, c'était celui de maire d'Annonay. Tête de liste aux élections municipales de mars 1983, il reprend au bénéfice du RPR une municipalité qui avait changé de mains en 1977. Pendant six ans, se dépensant sans compter, il va contribuer à ranimer une ville de 20 000 habitants qui avait beaucoup vieilli et beaucoup souffert des pertes d'emploi. Si Annonay a aujourd'hui un visage embelli, c'est beaucoup à lui qu'on le doit.

En dépit de tous ses mandats, Régis Perbet ne s'est pourtant jamais laissé griser par la politique. En 1989 - il venait de fêter ses soixante-dix ans -, il renonce à son mandat de maire, pour redevenir simple conseiller municipal d'Annonay. Et, en 1992, il ne sollicite pas le renouvellement de son mandat de conseiller général de l'Ardèche, qu'il exerçait depuis dix-huit ans.

Régis Perbet était un homme de conviction, mais aussi un homme de dialogue. C'est pourquoi il comptait beaucoup d'amis sur ces bancs, bien au-delà de sa formation politique, à laquelle il a toujours été fidèle.

C'est en pensant à tous ses amis, à ses concitoyens d'Annonay et de l'Ardèche, à ses enfants présents dans les tribunes et à toute sa famille que je veux dire les sentiments de sympathie et de condoléances profondes de l'Assemblée nationale.

La parole est à M. le Premier ministre.

M. Pierre Bérégovoy, Premier ministre. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je tiens à associer le Gouvernement à l'hommage qui vient d'être rendu à M. Régis Perbet.

Vous l'avez dit, monsieur le président, cet ancien instituteur, devenu inspecteur de l'enseignement technique, était proche des jeunes ; il était aussi proche de la terre, proche de l'agriculture. Venu par hasard à la vie politique, il s'est consacré à sa ville, Annonay, et à son département dans des conditions que chacun reconnaît comme exemplaires.

Il était un homme de conviction, mais aussi de dialogue. J'avais pu m'en rendre compte, comme beaucoup d'entre nous ici, lorsque j'avais eu l'occasion de le rencontrer.

Je tiens à exprimer à ses amis politiques, à sa famille, à la population de l'Ardèche et d'Annonay les condoléances émues du Gouvernement.

M. le président. Je vous invite, mesdames, messieurs à observer une minute de silence.

(Mmes et MM. les députés et les membres du Gouvernement observent une minute de silence.)

2

REMPLACEMENT D'UN SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

M. le président. J'informe l'Assemblée qu'il y a lieu de procéder à la nomination d'un secrétaire de l'Assemblée nationale, en remplacement de M. Pierre Mauger.

Cette nomination aura lieu, conformément à l'article 10 du règlement, au début de la séance du mercredi 21 octobre.

3

LOI DE FINANCES POUR 1993

Discussion générale d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion générale du projet de loi de finances pour 1993 (nos 2931, 2945).

La parole est à M. Alain Richard, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Alain Richard, rapporteur général. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, messieurs les membres du Gouvernement, mes chers collègues, ce nouveau projet de loi de finances soumis à nos délibérations et à notre vote se place dans un cadre économique général, largement décrit, bien sûr, dans le budget économique présenté par le Gouvernement et dans mon rapport écrit.

En décrivant sobrement ce cadre économique général, je suggérerai que, au moins dans cette partie de la discussion, nous nous épargnions mutuellement incantations et imprécations. Il n'est pas à la portée d'une tendance politique ou d'une autre d'ordonner la croissance ou l'équilibre extérieur. C'est le combat, l'action de l'ensemble des acteurs de l'économie nationale qui peuvent permettre d'y parvenir.

M. Guy Béche. Très bien !

M. Alain Richard, rapporteur général. Ce cadre économique général, je le caractériserai par des incertitudes, des points forts et - des options claires - qui figurent dans le projet de loi de finances.

Les incertitudes tiennent d'abord à la conjoncture internationale qui demeure incertaine. Le ralentissement dont souffre l'économie des pays développés depuis environ deux ans est plus lent, plus modéré que ceux qui avaient frappé l'économie mondiale, par exemple en 1979 ou en 1973.

Nous avons donc une situation de stagnation ou de croissance lente dans la plupart des pays développés, mais très peu de cas de récession, à l'exception du Royaume-Uni. En

contrepartie, la sortie de cette phase de ralentissement, la remontée du taux de croissance, est elle-même lente et faible et nous ne voyons pas encore, dans le profil de la fin de l'année 1992 et dans celui de l'année 1993, le franchissement du seuil de 2 p. 100 au-delà duquel on peut considérer que l'on se trouve en situation de croissance relativement dynamique. Il est très vraisemblable que ce seuil de 2 p. 100 sera franchi en 1993, mais quand et de combien au juste ? C'est encore un sujet de débat entre les prévisionnistes.

M. Jean-Yves Chamard. Ce n'est pas sûr que ce seuil soit dépassé !

M. Arthur Deshais. Sera-t-il même atteint ?...

M. Alain Richard, rapporteur général. Dans ce cadre, la croissance de l'économie française a toutes les chances - ce sera un sujet de débat entre nous, mais je fais partie de ceux qui y croient - d'être à un taux supérieur à celui de la moyenne des pays développés, comme cela s'est produit depuis plusieurs années.

Comme beaucoup, je pense que nous pouvons trouver des facteurs d'incertitude et de préoccupation dans les données concrètes que nous recevons de la vie économique tous les jours - je songe notamment aux statistiques du commerce, aux rentrées fiscales et aussi au nombre de défaillances d'entreprise. Mais nous avons, du fait, en particulier, de la compétitivité conquise par l'économie française, de nombreux indices qui nous inclinent à estimer que la reprise de la croissance dans notre pays est en cours de se réaliser - même si elle s'effectue lentement, comme au niveau international : elle sera au moins aussi forte et, très vraisemblablement, plus forte que la moyenne des pays de l'OCDE.

De toute façon, cette croissance ne sera pas considérable. Les défis demeurent, ainsi que les efforts que nous devons consentir pour que notre économie continue à progresser.

Reste que notre économie a conquis des points forts. J'en cite deux, qui me paraissent les plus visibles, sur lesquels mon commentaire sera très bref, parce qu'il s'agit d'acquis incontestables.

D'abord, la stabilisation de nos prix. La France est maintenant régulièrement parmi les pays qui se situent en tête du palmarès de la stabilité monétaire et de la stabilité des prix. Au sein de la Communauté européenne, nous sommes régulièrement à 1 p. 100 ou à 1,5 p. 100 au-dessous de la moyenne. L'évolution des années 1991-1992 a consolidé cet état de fait.

Mais ce qui est nouveau depuis lors, c'est la capacité exportatrice de l'économie française qui a consolidé notre équilibre extérieur. L'année 1992 sera la première année d'excédent commercial marquant depuis des années. Et il ne s'agit pas d'un simple fait de conjoncture, notamment d'un mouvement profitant de la faiblesse temporaire de l'économie allemande : tous les indices, en particulier les parts de marché pour les principaux produits industriels qui ont pu conquérir l'économie française, attestent d'une compétitivité durablement reconstituée qui nous permettra précisément d'être au rendez-vous de la reprise dans le courant de l'année 1993.

En revanche, des options claires restent nécessaires pour tirer le meilleur parti de nos éléments de force dans l'intérêt de notre économie.

La première option claire, c'est le développement de l'épargne, en particulier de l'épargne stable. Nous savons bien que la hausse des taux d'intérêt n'a pas joué un fort rôle d'incitation à l'épargne longue, dans l'économie française, comme dans la plupart des pays développés. Un mouvement positif s'est toutefois manifesté depuis trois ans et il s'est traduit par une progression du taux d'épargne des ménages. Ce taux, qui est maintenant revenu autour de 13 p. 100, se situe parmi les plus favorables des pays occidentaux. Grâce en partie aux décisions que nous avons prises ensemble dans le dispositif fiscal, l'épargne des ménages se dirige de plus en plus vers des placements stables, garantie de durabilité pour nos investissements.

On ne peut pas affirmer pour autant que la France doit bénéficier d'une baisse rapide et spectaculaire des taux d'intérêt. Mais de nombreux indices corroborent la vraisemblance d'une modération des taux à moyen et long terme dans l'ensemble de l'Europe, notamment en Allemagne. La stabilité monétaire que nous avons conquise au cours des dernières années et qui a réduit à pratiquement zéro le différentiel des taux d'intérêt à long terme entre la France et l'Allemagne,

nous permettra très probablement, dès 1993, d'enregistrer un premier effet de la modération des taux d'intérêt. Le développement de notre épargne longue y aura contribué.

Une autre option claire devrait susciter des débats entre nous : la consolidation de la protection sociale pour tous.

M. Jean-Yves Chamard. Et de son financement !

M. Alain Richard, rapporteur général. Entre les partisans du salaire direct, c'est-à-dire de la réduction des charges obligatoires permettant de financer la protection sociale, et les partisans de la consolidation et de la fiabilisation du système de protection sociale, il est clair qu'il y aura débat.

L'option qui inspire l'action du Gouvernement et le projet de loi de finances pour 1993 est d'assurer la stabilité et la consolidation de notre système de protection sociale, lequel ne doit pas être, de notre point de vue, soumis aux aléas de la vie politique.

La troisième option claire, sur laquelle je serai également bref, c'est évidemment l'Europe. Pour un pays comme le nôtre, qui a mis à jour ses comptes et consolidé ses bases, l'Europe joue un rôle à la fois de stimulation de la compétition et de l'efficacité économiques, et de stabilisation d'un cadre monétaire et financier que nous voulons valoriser au maximum.

Je rappelle qu'en application de propositions de loi organique présentées par notre collègue Edmond Alphandéry, d'une part, et par le président Jean Le Garrec, d'autre part, nous allons prendre l'habitude de débattre, dans le cadre de la discussion budgétaire, du prélèvement pour le financement du budget de la Communauté. Après demain, pour la première fois, nous aurons un débat organisé dans lequel, bien sûr, tous les groupes donneront leur position sur les modalités et l'utilisation du prélèvement communautaire.

Enfin, parmi les options claires, la plus difficile, celle par laquelle je conclurai ce bref développement sur le cadre économique, c'est la recherche d'une politique active de l'emploi. Nous savons tous qu'il n'est pas dans la capacité des pouvoirs publics de créer des centaines de milliers, *a fortiori* des millions d'emplois. Notre rôle est, d'une part, d'assurer à la croissance un cadre d'expansion, qui soit le plus stable et le plus efficace possible, et, d'autre part, de mettre en place des mécanismes volontaires de correction du jeu spontané du marché du travail, qui permettent, en particulier aux moins bien formés, de retrouver une place dans l'activité économique et qui assurent une diversification des formes d'activité. Nous sommes donc tous à la recherche de formules plus efficaces pour aider nos concitoyens les plus menacés à sortir de la marginalisation et de l'isolement résultant du chômage prolongé. Les actions menées en 1992 et consolidées dans le budget de 1993 sont la manifestation de cette dernière option claire, celle d'une politique active et volontaire de l'emploi.

Le document budgétaire dont nous allons maintenant débattre est l'expression de ces choix qui, face aux incertitudes que j'ai évoquées, prennent appui sur les points forts de notre économie. Il est le résultat d'une approche caractérisée à la fois par la continuité, la permanence dans les options politiques, comme il est normal au cours d'une législation, et, par une nécessaire prudence, compte tenu de ces incertitudes.

La masse des dépenses de l'Etat progresse de 3,5 p. 100, taux à peine supérieur à l'inflation prévisionnelle et le plus faible des dernières années : c'est une des manifestations de l'option de prudence qui a présidé à l'élaboration du projet de loi de finances, puisqu'il s'agit de suivre le terrain dans une phase de croissance limitée.

Bien sûr, le débat sur ce taux de progression des dépenses sera, comme chaque année, un exercice paradoxal. Dans la première partie de la loi de finances, nous rivaliserons de modération en nous astreignant à une recherche souvent assez théorique d'économies. Mais lorsque viendra la deuxième partie, dès mardi prochain, nous rivaliserons avec non moins d'ardeur dans le constat des insuffisances, en soulignant que les crédits de l'éducation doivent être encore accrus, que la recherche a maintenant des crédits beaucoup plus importants, mais qu'il lui manque encore quelque chose, que le logement mérite un effort, que la solidarité pourrait bénéficier de crédits supplémentaires, que l'environnement a encore besoin de progresser, et je pourrais continuer. La liste est longue et vous la connaissez comme moi. En revanche, là où des économies apparaissent possibles, et légitimes, compte tenu notamment du changement du contexte international, je

veux dire en matière de défense, de nombreux appels à la prudence - auxquels je m'associe - viendront nous rappeler qu'on ne peut ni affaiblir l'outil de défense, qui a besoin d'une vision à long terme, ni négliger l'impact sur l'aménagement du territoire de la réduction du format des armées et des commandes des industries d'armement.

Nous aurons donc des controverses autour de la masse des dépenses, mais nous savons bien que le choix du Gouvernement, fait de prudence et de modération, sans ailer toutefois jusqu'à l'approche déflationniste, se justifie aisément.

Le déficit, par voie de conséquence, est maintenu, et je peux en parler parce que j'ai souvent ennuyé l'Assemblée...

M. Gérard Longuet. Jamais !

M. Alain Richard, rapporteur général. ... avec des appels à la modération du déficit. Celui qui nous est proposé est, selon moi, le minimum réalisable, si on ne veut pas entrer dans une phase déflationniste, c'est-à-dire s'orienter vers une augmentation des prélèvements fiscaux. Si des partisans d'une réduction plus radicale du déficit réclament une augmentation des prélèvements fiscaux, ce sera un débat légitime et certainement intéressant. J'espère qu'il aura lieu.

M. Gérard Chasseguet. On peut aussi faire des économies !

M. Jean-Pierre Brard. Ou augmenter le déficit !

M. Alain Richard, rapporteur général. Le déficit retenu, me semble-t-il, est celui qui traduit le mieux l'objectif de stabilité des finances publiques. Il a pour vocation de redescendre le plus vite possible. Si la reprise fait apparaître des remontées de recettes fiscales, comme nous pouvons l'espérer, il doit se traduire par un résultat en exécution un peu meilleur que celui qui figure dans la loi de finances.

Il y aura, j'en suis sûr, des contestations sur le montant du déficit. Dans notre débat sur l'article d'équilibre, jeudi ou vendredi, nous pourrions échanger nos arguments, car je suis parmi d'autres attaché à la sincérité de la loi de finances et il me semble, modestement, pouvoir confirmer que ce montant prévisionnel est sincère.

M. Jean-Yves Chamard. Utopique !

M. Alain Richard, rapporteur général. Les jappements viennent toujours, mais les arguments viendront à leur tour et nous pourrions contre-argumenter ! Ce débat sera certainement utile pour l'image démocratique de notre assemblée.

La dette est encore une des plus modérées des grands pays développés. Mais, compte tenu précisément des discussions que nous aurons sur le caractère jamais suffisant des dépenses, j'ai voulu souligner dans mon rapport que l'accroissement de la dette, résultant du choix de dépenses que nous avons été nombreux à considérer comme légitimes, est préoccupant pour les finances publiques.

Par contre, je n'ai pas du tout le sentiment que le niveau de la dette publique constitue une menace pour l'équilibre de l'économie nationale. Son poids dans l'économie française la situe, vous le savez comme moi, très en dessous des seuils exigeants fixés par le traité d'Union européenne. Vu sous cet angle, nous pourrions donc considérer qu'il nous reste une marge importante.

M. Jean-Yves Chamard. Vous ne l'avez pas toujours dit !

M. Alain Richard, rapporteur général. Toutefois, je constate qu'aucun des pays développés de la Communauté n'estime avoir de marge et que tous font attention à l'accroissement de leur dette publique.

Dès lors, même si nous sommes dans une situation comparativement plus confortable que celle des autres pays, nous devons nous aussi y être attentifs, car nous aurons encore, me semble-t-il, à décider des accroissements de dépenses publiques pour atteindre des objectifs de solidarité, de formation ou d'infrastructure, et nous ne devons pas laisser resserrer nos marges budgétaires par l'accroissement des intérêts que nous devons payer.

Mais il faut tenir compte aussi de la relative brièveté de la dette publique, de sa fréquence de renouvellement : en moyenne, sa durée est inférieure à cinq ans. Dans ces conditions, si, comme il est vraisemblable, une baisse des taux d'intérêt se fait sentir dès l'année 1993, il se peut qu'une réduction du service de la dette commence à se manifester et que les prévisions soient non seulement tenues, mais même améliorées.

M. Jean-Pierre Brard. Quel optimisme !

M. Alain Richard, rapporteur général. Bien sûr, il est toujours plus facile de tenir des discours négatifs...

M. Jean-Pierre Brard. Réalistes !

M. Alain Richard, rapporteur général. ... et je me prépare à en entendre une bonne collection, mais les efforts consentis par les Français, et en particulier les salariés, afin de développer une économie plus conquérante et plus enrichissante pour l'ensemble de la communauté nationale, valent aussi la peine d'être salués. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

La fiscalité, qui équilibre le budget, ne connaît pas cette année de grands bouleversements. Comme il est logique dans le calendrier politique, le projet de budget pour 1993 consacre en quelque sorte l'achèvement d'un cycle. En cinq ans, nous avons supprimé le taux majoré de la TVA et ainsi rendu environ 50 milliards de pouvoir d'achat aux ménages, réduisant du même coup la part de la fiscalité indirecte, c'est-à-dire de la fiscalité la moins juste. La réalisation de cet objectif a été rendue possible par l'harmonisation européenne.

M. Gérard Longuet. Nécessaire !

M. Alain Richard, rapporteur général. Un cycle se conclut également en ce qui concerne l'imposition des bénéfices des entreprises. Désormais, c'est sur la base d'un taux de 33 1/3 p. 100 que seront taxés l'ensemble des profits des entreprises, quelle qu'en soit la nature.

Nous avons enfin parachevé un ensemble de mesures allégeant la fiscalité sur l'épargne. Certes, on peut, sous un certain angle, y voir un avantage accordé aux revenus du capital ; mais, sous un autre angle, on doit les considérer comme un encouragement à l'épargne, une précaution pour éviter que le revenu gagné par l'activité de travail ne soit à nouveau fortement taxé lorsqu'il est épargné.

Cela dit, l'achèvement de ce cycle laisse ouvertes un certain nombre de questions d'avenir. Il est clair que notre fiscalité locale, avec les rendez-vous qui sont devant nous, notamment la révision des évaluations cadastrales, pose des problèmes d'équilibre et d'efficacité, et qu'elle n'est pas forcément en phase avec le surcroît de responsabilité attribué aux collectivités locales.

Il est clair aussi que l'impôt sur le revenu, qui a été maintenu en l'état et qui a joué son rôle de redistribution au cours des dernières années, posera des problèmes de modalités et que, tout en conservant ses principes d'équité, on devra chercher sa simplification.

Il est clair, enfin, que sur la question du partage des charges entre le budget de l'Etat et les différentes caisses de protection sociale, question à laquelle le Gouvernement a commencé de réfléchir dans la perspective d'une séparation de l'assurance et de la solidarité, nous serons conduits à nous partager et à présenter des projets différents aux Français.

M. Jean-Yves Chamard. Il aurait été mieux que vous présentiez les vôtres avant la fin de la législature ! M. Bérégovoy avait pris des engagements sur la retraite !

M. Alain Richard, rapporteur général. Toutefois, ce budget n'est pas un budget d'immobilité en matière fiscale. Il comporte des innovations positives que nous examinerons de plus près lors de la discussion des articles : le crédit d'impôt éducatif, la nouvelle aide à l'investissement local et la suppression du foncier non bâti en agriculture, à l'échelon régional et départemental.

Ce projet de loi de finances s'appuie donc sur des bases de conception et de stratégie solides. Il s'appuie aussi sur une situation économique que nous avons assainie et qui, après dix ans d'efforts, vaut à l'économie française de voir ses performances et ses perspectives d'avenir reconnues par l'ensemble de nos partenaires. S'il est légitime que, dans ce débat, nous nous opposions et nous critiquions, personne n'a intérêt à faire une présentation dégradée des capacités de l'économie française sur lesquelles, me semble-t-il, nous pouvons être d'accord.

M. Jacques Roger-Machart. Très bien !

M. Alain Richard, rapporteur général. L'état de notre économie et l'essentiel de notre politique économique ont progressivement cessé d'être un enjeu d'affrontement politique, et je ne fais pas partie de ceux qui s'en plaignent.

Lorsque, il y a peu, notre collègue Philippe Séguin souhaitait que M. Balladur ne fasse pas un jour la politique de M. Bérégovoy, il reconnaissait à sa façon que nous ne nous différencions plus frontalement sur les options de politique économique. De fait, nous avons des visions convergentes de ce qui est sain pour la consolidation de notre économie.

Par contre, nos objectifs en matière de répartition de la richesse, en matière de priorités de dépenses et de fiscalité, nos objectifs quant à la place du public et du privé, quant à la part du prélèvement public et de la liberté privée, quant à l'équilibre entre ce qui doit être payé par le contribuable et ce qui doit l'être par le consommateur, constituent de vrais sujets de divergence.

Donc, plutôt que d'inventer d'autres politiques budgétaires mythiques qui ne sont jamais sorties des limbes, consacrons-nous au large champ de discussion que nous ouvrent les options de société, de justice ou d'efficacité du service public, gardons les bases de notre économie en dehors de la contestation politicienne et ouvrons sur les engagements budgétaires, en particulier sur les décisions de l'Etat favorables à un juste équilibre de la société, un vrai dialogue démocratique, qui donne un sens aux choix que nous aurons à faire sur l'équilibre de cette loi de finances et que nos concitoyens auront à faire à la fois sur le bilan et sur les perspectives d'une action positive en faveur de l'économie française. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est M. Jean Le Garrec, président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Jean Le Garrec, président de la commission. Monsieur le président, mesdames, messieurs, je tiens d'abord à remercier M. le rapporteur général pour la remarquable qualité de son rapport, et à associer à mes remerciements les administrateurs qui l'ont aidé dans sa tâche.

Pour lui rendre, si j'ose dire, hommage, je reprendrai les deux titres qui ouvrent son rapport en soulignant que, « dans un contexte international incertain », « dans une conjoncture incertaine » et, j'ajoute, dans un climat de morosité que certains s'ingénient à aggraver, vous avez eu raison, monsieur le Premier ministre et messieurs les ministres, de bâtir et de présenter à la représentation nationale un budget qui est à la fois courageux, attentif à nos demandes et raisonnablement expansif.

Vous avez pu le faire car, pour reprendre une expression sportive qui devient à la mode, les « fondamentaux » de notre économie sont bons. La France dispose aujourd'hui des atouts d'une économie assainie. Je sais que l'on nous reproche souvent de le dire mais, face à l'avalanche des critiques, il est bon de se répéter et nous n'avons guère d'écho en la matière.

M. Jean-Pierre Brard. Vous êtes pédagogue !

M. Jean Le Garrec, président de la commission. Il y aurait d'ailleurs un paradoxe à évoquer en permanence le thème de la mondialisation de l'économie tout en récusant les comparaisons internationales lorsqu'elles nous sont favorables. Quelle étrange pudeur, ou quel aveuglement !

Comparée à celle de ses principaux partenaires, la situation économique de la France se distingue par de meilleurs résultats en matière de croissance, de commerce extérieur, de stabilité des prix et de maîtrise des déficits publics. La France est le seul grand pays de la Communauté à satisfaire à l'ensemble des critères de convergence économique établis par le traité d'Union européenne.

M. Jean-Pierre Brard. Avec le Luxembourg !

M. Jean Le Garrec, président de la commission. Ces acquis de l'assainissement ont demandé beaucoup d'efforts, particulièrement à ceux qui subissent de plein fouet les formidables mutations de notre société et de notre économie. L'élu du Nord que je suis n'aurait garde de l'oublier.

C'est donc un devoir d'honnêteté que de prendre en compte ces résultats, de reconnaître ce qui a été fait et de s'appuyer sur ces acquis pour lutter efficacement sur le terrain de l'emploi. C'est volontairement, comme le rapporteur général d'ailleurs, que j'évoque le problème de l'emploi à l'ouverture de ce débat. Dans ce domaine, nous le savons, La France subit les conséquences d'une croissance qui se carac-

térisé, sur le long terme, par une hausse relativement plus rapide de la productivité du travail. Sur dix ans, la productivité du travail en France s'est révélée largement supérieure à celle de tous les pays européens et des Etats-Unis.

M. Jean-Pierre Brard. C'est vrai !

M. Jean Le Garrec, président de la commission. Il serait d'ailleurs parfois utile que les responsables des entreprises reconnaissent l'effort accompli par l'ensemble des milieux productifs.

Pour un même taux de croissance, l'emploi a tendance à progresser moins vite chez nous que chez nos partenaires. Il nous faut donc poursuivre inlassablement l'effort pour l'adaptation de la formation, la lutte contre le chômage de longue durée, le développement des emplois « d'entraînement » à forte plus-value, mais poursuivre aussi l'action sur les emplois d'accompagnement et le travail partagé. Une mobilisation de tous les acteurs économiques, politiques, administratifs est indispensable.

Un budget courageux, messieurs les ministres, monsieur le Premier ministre : en particulier, dans l'effort consenti pour maîtriser la dépense publique dont la croissance de 3,5 p. 100 est à peine supérieure à l'augmentation de l'inflation. Si les priorités demeurent très soutenues - l'éducation nationale, la recherche, la formation professionnelle, auxquelles s'ajoutent la justice et la sécurité publique - on constate cependant que certains budgets ne seront même pas reconduits en volume.

Il fallait opérer des choix tout en poursuivant l'effort pour rendre la dépense publique encore plus efficace. C'est chose faite. Toutefois, il serait totalement déraisonnable d'aller plus loin. Il est d'ailleurs à noter que la pression fiscale de l'Etat qui était en 1988 de 16,7 en France, est évaluée à 14,9 pour l'année 1993 ; ce serait le niveau le plus faible depuis vingt-cinq ans. Comment peut-on dès lors évoquer je ne sais quel laxisme là où il y a courage pour maîtriser la dépense publique ?

Un budget attentif à nos demandes, monsieur le Premier ministre, et nous vous en remercions. Vous nous avez écoutés en proposant d'abord cette excellente mesure qu'est l'aide aux familles pour les frais de scolarité.

M. Jean-Pierre Bouquet. Tout à fait !

M. Jean Le Garrec, président de la commission. De même, les interventions du ministère du logement seront réaménagées pour répondre de manière plus affirmée à la priorité plus que jamais indispensable du logement social, et nous aurons l'occasion d'évoquer à nouveau ce point au cours de l'examen des articles.

Le budget de l'aménagement du territoire est, quant à lui et fort justement, nettement amélioré, particulièrement pour le développement des zones rurales et des zones en difficulté.

M. Patrick Ollier. Hélas les crédits ne sont pas à la hauteur de nos espérances !

M. Georges Benedetti. On aura toujours fait mieux que vous et sans peine !

M. Jean Le Garrec, président de la commission. Enfin, s'agissant de l'agriculture, l'allègement de la taxe sur le foncier non bâti ainsi que le relèvement de la déduction pour investissement sont inscrits.

Ce projet de loi de finances semble avoir atteint un point d'équilibre entre deux nécessités : préserver les acquis de l'assainissement financier, et amplifier les effets d'une reprise de la demande interne d'investissement et de consommation dont toutes les conditions sont à présent réunies.

Le niveau actuel du déficit correspond, en effet, à un équilibre des dépenses et des recettes hors charges de la dette. Son dépassement provoquerait une accélération du rythme d'augmentation de l'endettement public, accélération peu souhaitable dans une situation où son coût moyen est toujours nettement supérieur à la croissance nominale du produit intérieur brut.

M. le rapporteur général, dont on connaît pourtant la vigilance sourcilleuse en ce qui concerne l'augmentation de la dette, a reconnu qu'une réduction sensible du déficit par rapport au niveau fixé par le projet de loi de finances exigerait des coupes budgétaires ou des hausses d'impôt qui feraient peser un risque grave sur les chances de la reprise.

Quelle fiscalité accroître d'ailleurs ? Celle qui s'applique aux entreprises alors qu'elles hésitent à investir et que les frais financiers entraînés par des taux d'intérêt excessifs pèsent sur les comptes d'exploitation ? Celle qui affecte les ménages, alors que le redressement de la consommation privée est l'une des variables clefs du retour de l'économie française à un rythme de croissance plus soutenu et que les gains de pouvoir d'achat des salariés qui pourraient l'alimenter restent encore limités ?

Quelles dépenses réduire ? Rappelons que la progression des dépenses prévue par le projet de loi de finances est de deux points inférieure à celle du PIB. Si l'on met à part l'alourdissement de la charge de la dette, dû au niveau actuel des taux d'intérêt, on constate que l'augmentation des crédits demandés résulte pour une très large part d'un effort de création d'emplois et d'amélioration des moyens de fonctionnement dans les services prioritaires de l'éducation nationale, de la justice, de l'intérieur et de la recherche. C'est aussi la conséquence des priorités retenues en matière d'emploi et de logement social. Les interventions publiques et les dépenses en capital qui ne relèvent pas des choix budgétaires prioritaires donnent lieu, en revanche, à de substantielles économies.

Peut-on aller au-delà dans la limitation de la dépense publique sans remettre en cause des missions et des responsabilités pour lesquelles l'Etat joue un rôle irremplaçable, sans engager un processus de désorganisation ou d'appauvrissement de l'action publique ?

Quant à la mise sur le marché de parts d'actifs publics, outre les risques réels qu'elle comporte pour la cohérence et la continuité des stratégies industrielles, on ne peut qu'être sceptique sur leur capacité à dégager des ressources suffisantes pour faire disparaître la contrainte budgétaire.

M. Jean-Pierre Brard. Même la droite le dit !

M. Jean Le Garrec, président de la commission. Il pourrait paraître tentant d'y avoir recours dans les conjonctures de faible croissance et donc de faible dynamisme des recettes fiscales. Mais c'est précisément dans ce type de conjoncture que les capacités d'absorption du marché financier sont les plus limitées. Il n'est pas évident non plus qu'après les expériences de 1986 et de 1987, qui sont loin d'avoir été toujours profitables aux petits souscripteurs, un public aussi large que celui d'alors envisage de se porter acquéreur des titres de société entièrement transférées au secteur public.

M. Roger Mas. Et les petits souscripteurs s'en souviennent !

M. Jean Le Garrec, président de la commission. N'oublions pas enfin que les entreprises publiques du secteur concurrentiel apportent au budget de l'Etat un flux de ressources qui est loin d'être négligeable puisqu'il est de l'ordre de 11 à 12 milliards de francs.

Budget courageux, budget attentif et je dirais budget raisonnablement expansif dans une hypothèse de croissance réaliste, mais qui témoigne d'un certain volontarisme.

Raisonnement expansif, le projet de budget pour 1993 a été construit sur la base d'une hypothèse de croissance de 2,6 p. 100 qui, tout en restant réaliste, n'en est pas moins une hypothèse haute. Elle se fonde principalement sur la conjonction de quatre facteurs : deux d'entre eux, exogènes, sont tenus pour probables par la quasi-totalité des analystes, à savoir la confirmation de la reprise américaine à un rythme modéré et la détente des taux d'intérêt allemands ; les deux autres, endogènes, consistent en un léger raffermissement de l'investissement et en un redressement plus net de la consommation des ménages. Les taux de progression retenus pour ces deux variables, en France, sont tout à fait envisageables : plus 0,4 p. 100 pour l'investissement et plus 1,6 p. 100 la consommation.

Tous les préalables nécessaires à ces évolutions sont réunis. Ils se reflètent dans l'état actuel des « fondamentaux » de l'économie française. Mais le climat d'incertitude et le pessimisme des agents économiques sont tels aujourd'hui dans le monde qu'ils favorisent la généralisation des comportements d'attentisme. Cette incertitude et ce pessimisme qui affectent la France, comme la plupart des autres pays industrialisés, ont leur origine dans l'incohérence des stratégies économiques nationales, dont le meilleur exemple est constitué par la coexistence aux Etats-Unis et en Allemagne de politiques monétaires aux orientations diamétralement opposées.

Pour remédier à cette situation, il est indispensable de parvenir à une meilleure coordination des politiques économiques des grands pays industrialisés, appuyée et relayée par un effort d'harmonisation spécifique au sein de la Communauté européenne.

En 1993, les cycles économiques risquent en effet de se trouver fortement décalés en Europe et dans le monde. Il importe dès lors de veiller à ce que les effets de la reprise américaine ne soient pas annulés ou sensiblement atténués par la persistance de la relative stagnation européenne. Un accord est souhaitable en matière de taux de change et donc de taux d'intérêt pour atténuer les différentiels constatés de part et d'autre de l'Atlantique.

Au sein de la Communauté européenne elle-même, l'ajustement nécessaire de certains pays comme l'Italie doit pouvoir être compensé par des politiques modérément expansives de ceux qui, comme la France, jouissent d'une situation économique et financière assainie. De ce point de vue, ce projet de budget est une contribution à la restauration des équilibres intraeuropéens.

Il y a là matière à un accord européen débouchant sur une initiative coordonnée de croissance propre à renforcer la confiance des entreprises et des consommateurs et à leur fixer des perspectives plus claires d'évolution à court terme des principales données économiques en Europe. Ce point sera certainement au cœur des débats des Conseils dans les semaines et les mois à venir.

Enfin, monsieur le Premier ministre, je voudrais pour conclure évoquer un problème extrêmement complexe : celui du coût et des risques de maintien prolongé de taux d'intérêt élevés dans un système financier déréglementé. En effet, le « découplage » de la sphère financière de celle de l'économie réelle est devenu chaque jour un peu plus dangereux. Le président d'une grande compagnie d'assurances dénonçait récemment les effets dévastateurs de la circulation effrénée des capitaux qui se déplacent en temps réel avec des masses considérables à un coût proche de zéro.

Ces mouvements erratiques obéissent à des raisons commerciales, financières ou purement spéculatives.

M. Jean Tardito. Surtout spéculatives !

M. Jean Le Garrec, président de la commission. On en mesure bien les conséquences dans la difficulté de mener des politiques stables et adaptées à nos besoins et dans les taux d'intérêts qui, déjà élevés, intègrent, au titre de cette instabilité, une prime de risque.

Le ministre de l'économie et des finances s'est, à juste titre, félicité de la remarquable coopération qui s'est établie entre la France et l'Allemagne pour résister à cette crise monétaire.

M. Jean-Pierre Brerd. Combien cela a-t-il coûté ?

M. Jean Le Garrec, président de la commission. Il a déclaré que la bataille du franc était gagnée ou en train de l'être. Il est vrai que les taux d'intérêt au jour le jour baissent et que le taux à dix ans est aujourd'hui de 8,35 p. 100. C'est bien, mais il faut aller plus loin.

Certains journaux se sont fait l'écho d'une réflexion qu'auraient engagée les ministres des finances des Douze sur la récente crise monétaire et l'ampleur des mouvements spéculatifs. On voit bien les extraordinaires difficultés qu'il y a à dégager des parades, mais on doit être convaincu que le problème est posé et que l'approfondissement des actions communes européennes est une des réponses à cette situation.

La construction d'une monnaie unique sur la base du système monétaire européen ne peut donc pas être considérée comme une entreprise démesurément ambitieuse ou irréaliste. En ouvrant la voie à la monnaie unique, le SME fournit également le moyen de parvenir à une meilleure harmonisation des politiques de taux sur la base d'une convergence progressive des évolutions économiques réelles des pays participants vers des objectifs de stabilité des prix et de maîtrise des déficits publics.

Les événements récents ont montré que, contrairement à ce que certains ont pu dire lors de la campagne du référendum, la Communauté ne souffrait pas d'un excès de coordination monétaire, mais restait probablement en retard d'une monnaie unique. On voit bien, à la mesure de ce qui vient de se passer et des dangers pour chacune de nos économies, combien certains arguments sur le référendum ne résistent pas à la leçon des événements, j'oserais presque dire à la leçon de l'histoire.

Telles sont, monsieur le Premier ministre, messieurs les ministres, les quelques observations que je voulais présenter après les réflexions remarquables de M. le rapporteur général. Ce projet de budget s'inscrit résolument dans cette perspective européenne. Il est courageux et attentif à nos demandes. Il s'efforce de répondre aux nécessités à plus long terme d'une croissance stable et durable en refusant les facilités du court terme. Il recevra, vous vous en doutez, notre soutien efficace. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre du budget.

M. Martin Malvy, ministre du budget. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs les députés, permettez-moi d'abord de m'adresser à M. le président de la commission des finances et à M. le rapporteur général pour les remercier de la qualité de leurs interventions et du travail accompli par la commission. Je puis leur assurer que je serai à l'écoute de leurs remarques et suggestions dans les heures et les jours à venir.

Le projet de budget que je présente devant vous, mesdames, messieurs les députés, est le cinquième de la législature. Il va, comme tous les ans, donner lieu à un débat essentiel sur la situation économique et budgétaire de notre pays. Permettez-moi de penser que c'est un bon budget pour la France, et de vous le démontrer.

M. Louis Pierma. Tâche difficile !

M. le ministre du budget. La vivacité de nos discussions ne doit pas, à mon sens, s'accroître de la proximité d'échéances électorales. Je voudrais qu'au-delà des désaccords inévitables, nous sachions à tout moment épargner la France, lui dire la réalité d'un monde qui change, où les équilibres d'hier se modifient et où il n'est pas un pays, puissant ou misérable, qui ne s'interroge sur son avenir.

Certains sur ces bancs ont su, ces dernières semaines, dans la tourmente monétaire que nous avons connue, manifester une solidarité ponctuelle et limitée avec le Gouvernement. Cette attitude les honore. Je souhaite donc que dans le même état d'esprit, nous sachions, sans passion, apprécier à leur juste mesure les contraintes que la crise mondiale fait peser sur notre pays et à sa juste valeur les performances de l'économie française dans cette situation difficile.

Le contexte économique international est difficile.

M. Franck Borotra. Voilà qui est original !

M. le ministre du budget. Ce contexte, vous le connaissez : un coup d'arrêt brutal donné à la croissance mondiale, au second semestre de 1990, prenant en défaut tous les observateurs de la conjoncture et résultant de l'accumulation de déséquilibres divers - en particulier le surendettement des agents économiques - et de l'attentisme qui a marqué la période de la crise du Golfe ; une récession marquée dans les pays anglo-saxons puis un redémarrage lent et progressif depuis le début de l'année. La croissance moyenne de l'OCDE devrait atteindre 1,7 p. 100 cette année, après 0,9 p. 100 en 1991.

Comment, mesdames, messieurs les députés, ne pas reconnaître que notre pays s'en sort plutôt mieux que ses voisins ?

M. Alain Juppé. Vous êtes bien le seul à le penser !

M. le ministre du budget. Notre pays n'a pas connu de récession en 1990-1991, même si sa croissance, qui ne peut rester insensible aux rythmes mondiaux, a fléchi. Son inflation est maîtrisée ; il réalise même l'une des meilleures performances des grands pays industrialisés. Ses comptes extérieurs se rétablissent, avec un excédent commercial qui atteindra 25 milliards de francs en 1992 et en assurant l'équilibre de ses paiements courants, ce qui est, là encore, l'une des meilleures performances des grands pays industriels.

M. Jean-Yves Chamard. En somme tout va bien !

M. Jean Anciant. Eh oui !

M. le ministre du budget. Enfin, sa croissance est sensiblement plus rapide que celle de ses principaux partenaires, puisqu'elle devrait atteindre, en 1992, 2,1 p. 100, soit un niveau très proche de celui prévu en loi de finances initiale, contre 1,4 p. 100 dans l'ensemble de la Communauté. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jean-Yves Chamard. Ainsi qu'en témoignent les recettes fiscales...

M. Bernard Pons. Laissez parler M. Malvy ! (*Sourires.*)

M. le président. Allons, mon cher collègue !

M. le ministre du budget. Merci, monsieur Pons !

Tel est le résultat des efforts constants accomplis depuis 1988 pour améliorer la compétitivité de notre pays et le préparer à l'ouverture des frontières au 1^{er} janvier 1993.

Mesdames, messieurs les députés, longtemps habitué à une croissance par l'inflation, la dévaluation et le déficit extérieur, notre pays, grâce à la politique menée sous l'autorité de Pierre Bérégovoy, a pu enfin rompre avec ses maux traditionnels.

Mme Yvette Roudy et plusieurs députés du groupe socialiste. Très bien !

M. Jean-Yves Chamard. Ce n'est pas gentil pour vos pré-décesseurs !

M. le ministre du budget. Si cela n'avait pas été le cas, si les discours de l'opposition recouvraient la vérité, ...

M. Bernard Pons. Ne devenez pas désagréable !

M. le ministre du budget... Nous serions aujourd'hui dans la même situation que l'Italie ou le Royaume-Uni...

Mme Yvette Roudy. Absolument !

M. le ministre du budget. ... avec une croissance faible, une explosion du chômage et, finalement, une monnaie dépréciée.

M. Jean-Pierre Brard. Pour le chômage, c'est réussi !

M. le ministre du budget. Si cela n'avait pas été le cas, jamais le franc n'aurait pu résister, comme il l'a fait, à la terrible tourmente spéculative qui a secoué récemment le système monétaire européen.

(*M. Pierre Mazeaud remplace M. Henri Emmanuelli au fauteuil de la présidence.*)

PRÉSIDENCE DE M. PIERRE MAZEAUD, vice-président

M. le ministre du budget. Si le franc a tenu, là où la lire, la livre, la peseta ont été balayées, c'est que, fondamentalement, au-delà des anticipations spéculatives, les marchés ont reconnu les performances de l'économie française.

Mme Michèle Alliot-Marie. Un peu avec l'aide de l'Allemagne !

M. le ministre du budget. Nous recueillons donc aujourd'hui les fruits de nos efforts.

Certes, si le contexte économique mondial avait été plus favorable, ces fruits seraient bien plus agréables. Il nous faut nous contenter simplement de faire mieux que les autres. Mais cela est déjà beaucoup. Alors, mesdames, messieurs les députés, moi aussi j'ai envie de dire : « Halte au spleen » !

M. Jean-Yves Chamard. C'est pour M. Delors ?

M. le ministre du budget. Pour 1993, le Gouvernement prévoit une accélération de la croissance en France, comme dans les autres grands pays industrialisés. Restant, comme en 1992, supérieure à la croissance moyenne de nos partenaires européens, qui serait de l'ordre de 1,7 p. 100, notre croissance atteindrait 2,6 p. 100 en 1993, sous l'effet d'une reprise modérée de la demande interne et, surtout, de la poursuite du développement rapide de nos exportations, à savoir 5,1 p. 100 en 1993 après 6,6 p. 100 en 1992.

C'est ce dernier point que contestent plusieurs instituts de conjoncture qui considèrent que les récents ajustements monétaires intervenus au sein du système monétaire européen devraient freiner la dynamique de nos exportations, dont la croissance ne dépasserait pas 3 à 3,5 p. 100.

Je crois qu'il est très délicat d'apprécier l'impact à moyen terme de facteurs très conjoncturels tels que, par exemple, les récentes dévaluations « compétitives » de la lire, de la livre et de la peseta. Je rappelle, à titre d'illustration, qu'en 1987 la plupart des économistes considéraient que le krach boursier du 19 octobre provoquerait un très fort ralentissement de l'activité, ce qui avait conduit le Gouvernement de l'époque à

ramener sa prévision de croissance pour 1988 de 2,2 p. 100 à 1,8 p. 100. On connaît la suite : en fait, la croissance aura, en 1988, frôlé les 5 p. 100 !

M. Philippe Auberger. Merci, M. Balladur !

M. le ministre du budget. J'observe aussi, que durant l'été 1990, alors que le baril de pétrole venait d'atteindre le prix de 40 dollars, tous les prévisionnistes glosaient sur le choc pétrolier à venir et ses conséquences en 1991.

M. Jean Le Garrec, président de la commission. Très juste !

M. le ministre du budget. Ils ne voyaient pas que, dans le même temps, les principaux moteurs de la croissance s'es-soufflaient et que les pays anglo-saxons étaient entrés dans une véritable récession. Naturellement, il n'y a pas eu de choc pétrolier !

M. Jean Le Garrec, président de la commission. Les prévisionnistes se trompent toujours !

M. le ministre du budget. La prévision est un art difficile qui exige une certaine modestie.

M. Jean-Pierre Brard. Comme celui de gouverner !

M. le ministre du budget. Je suis d'ailleurs un peu surpris de voir certaines composantes de l'opposition critiquer le rythme de 2,6 p. 100 de croissance prévue par le Gouvernement pour 1993 et retenir, dans leur « contre-budget », 3 p. 100 pour 1994 et les années suivantes ! (« Très bien » sur les bancs du groupe socialiste. - *Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Alain Juppé. C'était la même chose en 1987.

M. Bérégovoy nous a critiqués et pourtant la réalité nous a donné raison !

M. Franck Borotra. Les socialistes se trompent toujours !

M. le ministre du budget. Enfin, les recettes du budget ont été calculées de façon très prudente, puisque leur augmentation par rapport au niveau des recettes révisées pour 1992 sera légèrement inférieure à 3 p. 100. Je rappelle que les recettes du budget sont fonction essentiellement de la consommation des ménages, pour ce qui est de la TVA notamment, et des revenus de l'année précédente pour les impôts directs.

Or, sur ces deux points, il n'y a pas de divergence entre les prévisions du Gouvernement et celles des instituts de conjoncture. Ces derniers prévoient même une consommation un peu plus dynamique que dans les hypothèses du Gouvernement, ce qui devrait se traduire par des rentrées de TVA plus importantes.

Telles sont, mesdames, messieurs les députés, les observations que je souhaitais faire sur les hypothèses économiques. Mon collègue Michel Sapin complètera mon propos.

Venons-en aux caractéristiques essentielles du budget que vous présente le Gouvernement.

Les dépenses atteindront 1 375 milliards de francs, soit 40 milliards de plus qu'en 1992, ce qui correspond à une croissance de 3,1 p. 100. Les recettes s'établiront à 1 210 milliards, soit 35 milliards de moins qu'en 1992.

Sous l'effet des allègements fiscaux massifs et de l'évolution de la conjoncture, les prélèvements obligatoires seront, en 1993, au plus bas depuis dix ans.

M. Jean-Yves Chamard. Et le déficit de la sécurité sociale au plus haut ! Cela ne veut rien dire ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Guy Bêche. Du calme, monsieur Chamard !

M. Jean-Yves Chamard. Il y a des déficits partout ! Ce sont des trous béants !

M. le ministre du budget. C'est la première fois depuis de nombreuses années que les recettes baisseront d'une loi de finances à l'autre. Cette situation est entièrement assumée par le Gouvernement et à plusieurs titres.

D'une part, elle est le résultat d'une politique massive et constante d'allègements fiscaux menée depuis 1988.

M. Jean-Pierre Brard. Information intéressante !

M. le ministre du budget. Ainsi les ménages auront bénéficié, depuis 1988, de 43,5 milliards de francs d'allègements. La taxe d'habitation a été allégée pour les foyers modestes.

M. Jean Le Garrec, président de la commission. Très bien !

M. le ministre du budget. La portée et le montant des dégrèvements ont été accrus : quatre millions de ménages sont concernés par cet effort supplémentaire. Il en coûtera 3 milliards de francs à l'Etat.

La TVA a été réduite et son taux majoré supprimé ce qui représente, au total, un allègement de 40 milliards de francs. Il a permis de commencer à corriger le déséquilibre entre impôts directs et impôts indirects qui caractérise notre régime fiscal.

Les familles, mesdames, messieurs les députés, ont bénéficié d'une attention toute particulière. La réduction d'impôt pour frais de garde de jeunes enfants a été augmentée d'un tiers. Une réduction d'impôt pour les emplois familiaux a été créée l'an dernier pour un coût de 3,3 milliards de francs. Enfin le projet de budget pour 1993 vous propose un dispositif de prise en charge partielle des frais de scolarité qui concernera cinq millions d'enfants pour un coût de 3,6 milliards de francs.

M. Jean-Pierre Brard. Il faut persévérer !

M. le ministre du budget. Un effort important a été également consenti en faveur du logement avec l'accroissement de la réduction d'impôt pour intérêts d'emprunt et l'amélioration du régime fiscal de l'investissement locatif.

Quant aux entreprises, elles auront bénéficié, depuis 1988, de 48 milliards de francs d'allègements nets sur un total de 91,5 milliards de francs, notamment de 30,7 milliards de francs au titre de l'impôt sur les sociétés, de 7 milliards de francs pour le plafonnement de la taxe professionnelle, de 7 milliards de francs pour le régime d'exonération d'impôt sur les sociétés des entreprises nouvelles, de 4 milliards de francs pour le crédit d'impôt-recherche, de 3 milliards de francs pour la suppression des rémanences de TVA. Aujourd'hui, certains me paraissent oublier un peu vite cet acquis.

Grâce notamment à la réduction progressive du taux de l'impôt sur les sociétés, la fiscalité des entreprises aura été en cinq ans profondément modernisée dans un sens plus favorable au renforcement des fonds propres et à l'investissement.

Les charges fiscales grevant les coûts de production auront été allégées. Les rémanences de TVA sur l'outil de production, qui empêchaient les entreprises de récupérer cette taxe, ont été supprimées. La taxe professionnelle a été plafonnée à 3,5 p. 100 de la valeur ajoutée.

L'évolution des recettes prévues pour 1993 résulte, pour une autre part, des moins-values fiscales importantes observées en 1991 et 1992.

Au cours de l'exercice 1992, les moindres rentrées de recettes par rapport aux estimations de la loi de finances atteindront 69 milliards de francs dont 41 milliards imputables aux recettes perdues au cours des derniers mois de l'année 1991 et 4 milliards en raison de la suppression anticipée du taux majoré de TVA. Les 24 autres milliards perdus s'expliquent par le fait que, contrairement à ce que nous avions prévu en loi de finances initiale pour 1992, la croissance est davantage imputable aux exportations qu'à la demande interne, qui reste faible.

Les moins-values fiscales affectent principalement la TVA, pour environ 32 milliards de francs et l'impôt sur les sociétés pour 37 milliards de francs.

Afin d'accompagner la reprise de l'activité économique, le Gouvernement a choisi, comme en 1992, de ne pas compenser ces pertes de recettes par des relèvements d'impôts, à l'inverse de ce qu'ont fait la plupart de nos partenaires européens. La politique d'allègement menée les années précédentes n'est donc pas remise en cause et elle continuera à produire ses effets.

Ainsi, compte tenu des seules mesures acquises, déjà votées les années antérieures, et dont les premières incidences budgétaires se feront sentir en 1993, l'allègement net atteindra 16,3 milliards de francs en 1993. Sur ce total, 7,3 milliards de francs profiteront aux entreprises, en raison notamment de la réduction du taux de l'impôt sur les sociétés et 9 milliards de francs bénéficieront aux ménages, en raison principalement

du coût supplémentaire en année pleine de la suppression du taux majoré de TVA et de la réduction d'impôt sur le revenu au titre des emplois à domicile.

Le projet de loi de finances pour 1993 prolonge cette tendance en prévoyant un allègement net total de 4,5 milliards de francs en régime de croisière. Grâce à la création du crédit d'impôt éducatif, les ménages bénéficieront, dès 1993, d'un allègement supplémentaire de leur impôt sur le revenu de 3,1 milliards de francs. Quant aux entreprises, elles bénéficieront en régime de croisière d'un allègement de 1,7 milliard de francs.

Certes, il y aura, en 1993, des prélèvements de trésorerie. Mais il ne s'agit que d'une anticipation de prélèvements ou d'un décalage de paiement. Le choix est simple : soit un déficit supérieur avec un risque de hausse des taux d'intérêt ; soit des impôts nouveaux et donc des prélèvements définitifs ; soit des prélèvements en trésorerie, par nature temporaires, pour faire face à des difficultés conjoncturelles.

Ainsi, mesdames, messieurs les députés, la première caractéristique essentielle de ce budget est que les prélèvements fiscaux et sociaux, déjà allégés en 1992 - vous l'avez souligné, monsieur le rapporteur général - atteindront le plus bas niveau depuis dix ans, avec 43,3 p. 100 du PIB, soit beaucoup moins que pour le dernier budget exécuté par l'actuelle opposition : 44,5 p. 100. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Jean-Yves Chamard. Si vous n'incorporez pas les déficits, cela n'a aucun sens. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Pierre Brard. La gamelle pleine, vous réclamez encore !

M. le ministre du budget. Quant aux prélèvements d'Etat, ils seront ramenés à 14,5 p. 100 du PIB, soit le plus bas niveau depuis vingt-cinq ans. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean Le Garrec, président de la commission. Oui !

M. le ministre du budget. Ces prélèvements représentaient 17,3 p. 100 du produit intérieur brut dans le budget de 1987.

M. Jean-Yves Chamard. Et les retraites qui font faillite !

M. le ministre du budget. Je sais que ce constat dérange. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Alain Juppé. Tout cela n'a aucun sens ! Votre constat est faux !

M. le ministre du budget. L'opposition, monsieur le député, a même inventé un nouveau concept original : il s'agit d'ajouter des prélèvements obligatoires et déficit par rapport au PIB, au motif que le déficit d'aujourd'hui, représenterait les impôts de demain.

M. Alain Juppé. C'est la mesure de la richesse nationale !

M. Jean-Yves Chamard. Il est tellement facile d'utiliser le déficit ! 1 500 milliards de francs de déficit et il n'y a plus besoin de prélèvements !

M. le ministre du budget. Cette démarche n'est pas fondée...

M. Alain Juppé. Bien sûr que si !

M. le ministre du budget. ... puisque le creusement du déficit résulte du jeu des stabilisateurs automatiques,...

M. Alain Juppé. Qu'est-ce que cette invention ? Quelle langue de bois !

M. le ministre du budget. ... ce qui signifie qu'en phase de redémarrage de l'économie, les rentrées fiscales s'améliorant, le déficit se réduit.

Je laisse donc aux économistes le soin d'apprécier cette nouvelle approche.

M. Alain Juppé. Quel nouveau gadget avez-vous donc inventé ?

M. le ministre du budget. Toutefois, j'indique à ceux qui prétendent faire cette addition que, même dans ce cas, le chiffre de 1993, c'est-à-dire 45,7 p. 100, reste inférieur à celui de 1987 : 46,4 p. 100. (*Murmures.*)

Plusieurs députés du groupe socialiste. Eh oui !

M. Edmont Alpendéry. Monsieur le ministre, puis-je vous interrompre ?

M. le président. Monsieur le ministre, M. Alpendéry souhaite vous interrompre. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le ministre du budget. Non, car... (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Bien, je crois comprendre que M. le ministre ne souhaite pas être interrompu.

M. Jean-Pierre Brard. Pourtant M. Alpendéry est toujours intéressant !

M. le ministre du budget. Je n'interromprai pas M. Alpendéry demain. (*Sourires.*)

M. le président. Je vous prie de poursuivre, monsieur le ministre

M. le ministre du budget. Les dépenses sont maîtrisées et le déficit budgétaire est l'un des plus faibles des grands industrialisés.

Dans le budget pour 1993, les dépenses n'augmentent que de 3,4 p. 100, après 3,3 p. 100 en 1992 et 4,2 p. 100 en 1991 ; c'est dire qu'elles progresseront une fois de plus nettement moins vite que la richesse nationale. Les recettes de cessions d'actifs serviront, comme en 1992, à financer les mesures exceptionnelles pour l'emploi, à raison de 8,7 milliards de francs, et les dotations en capital au secteur public, pour 7,9 milliards de francs.

J'ai lu ici ou là que la situation présente serait le résultat d'un excès de dépenses, du laxisme des gouvernements qui se sont succédé depuis 1988.

M. Alain Juppé. Les grands travaux !

M. le ministre du budget. Ce n'est pas exact. J'observe que les dépenses de l'Etat, qui représentaient 20 p. 100 du produit intérieur brut en 1987, en représenteront 18,2 p. 100 en 1993. C'est dire que, sur la période en cause, le poids des dépenses par rapport à la richesse nationale s'est notablement réduit. L'effort important réalisé au profit des priorités du Gouvernement depuis 1988 s'est accompagné d'un redéploiement des dépenses et d'économies qui ont permis globalement de réduire le poids de l'Etat dans l'économie. Il faut avoir l'honnêteté de le reconnaître.

J'ajoute que, lorsque la croissance économique est forte, comme c'était le cas de 1988 à 1990, une légère croissance en volume des dépenses n'est pas forcément condamnable, pour autant que leur évolution reste inférieure à celle du PIB.

M. Alain Juppé. C'est l'inverse qu'il faut faire !

M. le ministre du budget. D'ailleurs, ceux qui nous critiquent aujourd'hui l'avaient bien compris, en leur temps, puisque le budget de 1988, qu'ils avaient préparé, prévoyait une croissance des dépenses en volume d'un point.

Dès que la situation économique s'est retournée, le Gouvernement a ajusté sa politique budgétaire et freiné les dépenses. C'est donc, sur la période, une politique budgétaire équilibrée qui a été menée. Si l'opposition soutient le contraire, alors j'attends de notre discussion que l'on me dise où réaliser des économies supplémentaires !

M. Jean Le Garrec, président de la commission. Très bien !

M. le ministre du budget. Mais peut-être préfère-t-on attendre la discussion de la deuxième partie, budget par budget, pour indiquer au Gouvernement où sont les économies possibles ? Ce serait enfin une démarche cohérente ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Car, si l'opposition prétend « dire la vérité » aux Français, il faut qu'elle dise où elle veut faire des économies,...

M. Philippe Auberger. Partout !

M. le ministre du budget. ... dans quels budgets elle entend tailler, quels services publics elle entend sacrifier.

Au total, le déficit atteindra 165,4 milliards de francs, soit 2,2 p. 100 du PIB.

M. Ladislas Poniatowski. Pour commencer !

M. le ministre du budget. Je ne me réjouis pas de voir le déficit s'accroître, car je sais que, du fait de la croissance de la charge de la dette, les marges de manœuvre se réduisent.

Cependant, j'aimerais qu'ensemble nous constatons que ce 2,2 p. 100 du PIB alors que le déficit est le plus faible de tous les grands pays industrialisés, l'Allemagne se situe à 3,8 p. 100, le Royaume-Uni à plus de 5 p. 100, la Belgique à 5 p. 100, les Pays-Bas à 4 p. 100, la moyenne européenne étant à 4,9 p. 100. J'ai lu, ici ou là, que nous faisons mal. Nous faisons deux fois mieux que nos partenaires.

M. Alain Juppé. Allons de l'avant !

M. le ministre du budget. Eux le savent et le disent. Si certains, ici, ne veulent pas l'entendre, alors à nous de le proclamer très fort car la vérité est là, et heureusement là, pour la France. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

En fait, la France est le seul pays d'Europe où le déficit public reste inférieur à 3 p. 100 du PIB, alors même que la pression fiscale et sociale sur l'économie s'allège. Tous les autres pays ayant dépassé cette limite devront mettre en œuvre des politiques restrictives pour assainir leurs économies et, en particulier, être à même d'intégrer l'Union économique et monétaire définie par le traité de Maastricht.

M. Jean-Pierre Brard. On va « Maastriquer » ensemble !

M. le ministre du budget. Ce ne sera pas le cas dans notre pays. Quel plus bel exemple de réussite de la politique économique menée depuis 1988 ?

M. Jean-Yves Chamard. C'est bien ce que pensent les Français d'ailleurs !

M. le ministre du budget. Mesdames, messieurs les députés, le projet de budget pour 1993 vise à assurer la place de la France en Europe : accélérer la modernisation de l'économie, renforcer le tissu social en sont les deux impératifs.

M. Franck Borotra. Langue de bois !

M. le ministre du budget. Cet équilibre entre modernisation et solidarité n'est pas nouveau : il sous-tend la politique budgétaire menée depuis 1988 et il illustre bien les choix fondamentaux du Gouvernement, spécialement quand les marges de manœuvres budgétaires sont réduites.

Les dépenses du budget général augmenteront en 1993 de 45 milliards de francs, mais toutes les marges de manœuvre, hors dette, sont consacrées aux priorités : éducation, emploi, justice et sécurité.

Le budget pour 1993 poursuit cinq objectifs essentiels : moderniser l'économie, assurer un développement économique équilibré, répondre aux aspirations prioritaires des Français, construire une France plus solidaire, adapter la France au nouveau contexte international.

Moderniser l'économie d'abord.

Première priorité depuis 1988 : l'éducation. Ses moyens augmenteront de 7,2 p. 100 en 1993 avec 281,4 milliards de francs et près de 10 000 créations d'emplois.

La revalorisation de la condition enseignante est poursuivie avec 2,6 milliards de francs cette année. De même, la rénovation du système éducatif est accentuée, en particulier dans le supérieur avec l'accélération du programme Université 2000, doté de 5 milliards de francs, et la création de 4 300 emplois pour accompagner la forte croissance du nombre des étudiants.

Parallèlement, un nouveau crédit d'impôt éducatif est mis en place, afin d'aider les familles à faire face aux charges de la scolarité : il est accompagné, pour les non-imposables à l'impôt sur le revenu, d'une forte revalorisation de l'allocation de rentrée scolaire.

Depuis 1988, plus de 80 milliards de francs et 55 000 emplois supplémentaires ont été apportés au système éducatif. Je ne peux laisser dire que cet effort de la collectivité n'a servi à rien. Comme l'engagement en avait été pris dans la *Lettre à tous les Français*, il fallait revaloriser la condition enseignante, engager le chantier de la rénovation du système éducatif, doter ce grand service public des moyens de son efficacité, concentrer les moyens dans les zones difficiles, les zones d'éducation prioritaire, il fallait accompagner et renforcer la démocratisation de l'enseignement supérieur, qui est désormais sur les rails, puisqu'il y a, chaque année, 100 000 étudiants supplémentaires. Tout cela, qui était indispensable, devra être poursuivi.

Moderniser, préparer l'avenir, c'est aussi le rôle de la recherche, dont les moyens ont été accrus depuis 1988 de 18 p. 100. Fallait-il faire moins ? Fallait-il les diminuer comme entre 1986 et 1988 ? Je ne le crois pas. L'effort est donc accentué en 1993 avec des moyens en hausse de 5,25 p. 100 au profit des grands programmes technologiques et de la recherche publique. Le crédit d'impôt recherche est, par ailleurs, reconduit, ce qui représente un coût de 4 milliards de francs pour le budget de 1993.

Notre fiscalité, enfin, est de nouveau améliorée et adaptée pour renforcer la compétitivité de notre économie. La réforme de l'impôt sur les sociétés est achevée. Le taux de l'impôt est réduit à 33,33 p. 100, ce qui, par le jeu de l'avoire fiscal, supprime toute double imposition des bénéfices distribués. Il s'agit là d'une étape décisive en faveur du renforcement des fonds propres des entreprises, de l'investissement et de l'emploi. Parallèlement, la fiscalité sur les placements financiers des entreprises est aménagée afin d'encourager le secteur productif, c'est-à-dire, là encore, l'emploi.

Assurer un développement économique équilibré, ensuite.

Le Gouvernement est attentif aux conséquences de l'unification des marchés européens sur le développement de nos régions. Si nous n'y prenions pas garde, seules certaines régions proches de l'axe Londres-Ruhr-Italie du Nord tireraient parti de l'intégration européenne tandis que les régions périphériques se dévitaliseraient. Le projet de budget pour 1993 a donc fortement relevé les moyens de la politique de l'aménagement du territoire.

Tout d'abord, le budget *stricto sensu* de l'aménagement du territoire, qui comporte, en fait, une série de fonds d'intervention dont nous sommes, les uns et les autres, familiers, sera relevé de 23 p. 100 avec 2,7 milliards de francs de moyens d'engagement.

Seront privilégiées les actions de revitalisation économique des zones défavorisées, qu'il s'agisse de certaines zones rurales ou des zones industrielles en reconversion.

De même, les moyens en faveur de la localisation des activités - prime à l'aménagement du territoire, aide à l'investissement en zone rurale ou fonds d'aide à la décentralisation - seront portés à près de 900 millions de francs. Ils permettront de désengorger la région Ile-de-France et d'inciter à l'implantation des activités dans les zones moins favorisées.

M. Jean Le Garrec, président de la commission. Très bien !

M. le ministre du budget. Ce budget est l'aboutissement de cinq années d'effort en faveur de l'aménagement équilibré du territoire. Le Gouvernement a, en effet, concentré en cinq ans des moyens exceptionnels pour prévenir la dévitalisation de certaines portions du territoire national.

En cinq ans, de 1989 à 1993, les contrats de plan Etat-régions auront mobilisé 58 milliards de francs environ de concours de l'Etat dans tous les domaines ; cela représente 15 milliards de francs de plus qu'au cours de la précédente période, soit un effort exceptionnel en particulier dans le secteur des infrastructures routières afin de désenclaver certaines régions.

Cette volonté du Gouvernement est parfaitement illustrée par le projet de budget pour 1993 : augmentation de 19 p. 100 des crédits en faveur des routes, succédant au plan de soutien d'un milliard de francs qui vient d'être financé cette année par décret d'avances, relèvement de 40 p. 100 des crédits en faveur des transports collectifs parisiens, accroissement de 25 p. 100 des dotations en faveur des réseaux de transport des villes de province.

Ainsi, depuis cinq ans, la politique du développement local a connu une impulsion décisive et s'est vu doter de moyens importants.

De même, les grandes infrastructures n'ont pas été oubliées : autoroutes, avec l'actualisation du schéma autoroutier - près de 1 500 kilomètres ont été lancés depuis 1988 -, mais aussi TGV, avec la mise au point d'un schéma directeur des liaisons ferroviaires à grande vitesse, et l'ouverture en 1989 du TGV Atlantique et en 1992-1993 du TGV Nord.

M. Alain Juppé. Et en 2050 du TGV Est !

M. le ministre du budget. Ce n'est pas si mal pour ce que certains se permettent de qualifier de « législature du gâchis »...

M. Franck Borotra. Gâchis et gaspillage sont les deux mamelles du socialisme !

M. le ministre du budget. ... surtout si l'on considère qu'en ce domaine le principal legs de la période 1986-1988 fut Orlyval. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Patrick Dovedjian. Précisément, là ce n'est pas l'Etat qui paie !

M. Alain Juppé. Il manie le paradoxe !

M. le ministre du budget. En troisième lieu, répondre aux aspirations des Français.

Sécurité, justice, environnement, ces trois sujets sont au cœur des préoccupations des Français.

M. Franck Borotra. Leur quatrième préoccupation est que vous partiez !

M. le ministre du budget. Dans la continuité de l'action entreprise depuis 1988, le Gouvernement a accordé une attention particulière, dans le budget pour 1993, à ces trois domaines.

La sécurité, tout d'abord : ...

M. Alain Juppé. N'a de cesse de s'améliorer ! ...

M. le ministre du budget. ... avec un budget de 74 milliards de francs, le budget de l'intérieur et de la sécurité publique connaîtra une croissance de 5,7 p. 100. Les moyens de fonctionnement et d'équipement de la police sont sensiblement relevés : avec 4,3 milliards de francs, ils représentent plus du double de ce qu'ils étaient en 1985-1986.

Dans la police, 1 440 emplois sont créés, complétés par 1 000 appelés. Au total, depuis 1981, ce sont près de 19 600 emplois supplémentaires qui ont été créés dans la police pour renforcer la sécurité des Français.

La justice, ensuite : ses moyens augmenteront de près de 7 p. 100 en 1993, avec un budget de 20,3 milliards de francs et 519 emplois nets supplémentaires. Depuis 1988, le service public de la justice a bénéficié de moyens en forte hausse : 37 p. 100 environ. Sans doute ce service public avait-il accumulé au fil des ans un certain retard. Jamais gouvernements n'auraient autant fait pour la modernisation de la justice que depuis 1988.

M. Philippe Auberger. D'ailleurs, les magistrats apprécient !

M. le ministre du budget. L'équipement des services judiciaires, en particulier la construction de cités judiciaires, disposera de 800 millions de francs en 1993, après 650 millions de francs en 1992, à comparer aux 200 millions de francs en 1987.

M. Alain Juppé. Et aux milliards de la TGB !

M. le ministre du budget. De même, les services pénitentiaires ont bénéficié, depuis 1988, de 4 000 créations d'emplois, dont 430 dans le présent budget pour 1993, auxquels s'ajoutent 300 surnombres d'emplois.

La réforme de l'aide juridique a été mise en œuvre pour faciliter l'accès des plus défavorisés au droit : les plafonds de ressources ont été substantiellement relevés et les contentieux concernés par l'aide juridique mieux rémunérés. Pour financer cette réforme, le budget de 1993 prévoit 1,2 milliard de francs, contre 0,4 milliard en 1988.

L'environnement enfin : en 1988, il n'y avait pas de véritable administration de l'environnement et les moyens de la politique de l'environnement étaient limités et éclatés entre plusieurs budgets ministériels.

Progressivement, a été mis en place un ministère de l'environnement à part entière et ses moyens ont été doublés depuis 1988. Dans le budget pour 1993, ses dotations sont relevées de 9,4 p. 100, ce qui permettra de poursuivre les actions traditionnelles, élimination et traitement des déchets et amélioration de la qualité de l'eau, tout en lançant des actions nouvelles. Cette année, une attention particulière a été portée à l'amélioration de la qualité de la vie en zone urbaine et particulièrement la lutte contre le bruit, à la protection des paysages et du littoral, avec une nouvelle augmentation des moyens du Conservatoire du littoral, et à la lutte contre l'effet de serre, à la suite des conclusions de la conférence de Rio.

Enfin, une aide fiscale à l'achat de véhicules équipés de pots catalytiques sera mise en œuvre jusqu'à la fin de l'année 1992.

Quatrièmement, construire une France plus solidaire.

Dans un monde largement ouvert, il faut être compétitif. Nous ne sommes plus au temps de M. Méline et des tarifs douaniers protecteurs. Aujourd'hui, alors que plus d'un Français sur quatre travaille pour l'exportation, il faut supporter la concurrence internationale.

Cependant, il faut être attentif aux « laissés pour compte » de la modernisation. De puissants facteurs d'exclusion sont à l'œuvre chez nous, comme dans tous les grands pays industrialisés, même s'ils présentent une gravité moindre qu'à Londres ou Los Angeles.

Garantir la solidité du tissu social a toujours été la préoccupation centrale du Gouvernement depuis 1988. La mise en place du RMI est caractéristique de cet état d'esprit, offrant ainsi aux plus démunis de nos concitoyens un minimum vital et une chance de réinsertion sociale : 14,3 milliards de francs sont prévus à ce titre dans le budget de 1993.

La solidarité s'exprimera aussi en 1993 en direction de nos agriculteurs. La réforme de la PAC ne se traduit pas par une réduction des soutiens que leur apporte l'Europe...

M. Philippe Auberger. Pour l'instant !

M. le ministre du budget. ... mais par une révision de la politique de soutien exclusif par les prix. Ainsi sera progressivement diminué l'écart considérable entre les cours mondiaux et les prix européens, tandis que les agriculteurs bénéficieront de compensations financières.

Mais cette réforme doit être accompagnée. C'est pourquoi le Gouvernement a décidé de relever de 6,4 p. 100 le budget de l'agriculture, qui sera proche de 40 milliards de francs.

Trois axes principaux se dégagent à la suite des plans d'adaptation décidés par le Premier ministre.

Premier axe, alléger les charges fiscales, sociales et financières pesant sur nos agriculteurs : poursuite de l'exonération à 70 p. 100 du foncier non bâti sur les terres d'élevage, suppression progressive des parts régionale et départementale du même foncier non bâti, prise en charge sur le BAPSA de cotisations sociales, mise en place d'un nouveau fonds d'allègement des charges.

Deuxième axe, aider l'agriculture en zone difficile : mise en place d'une nouvelle prime à l'élevage extensif pour inciter au développement de pratiques culturales plus écologiques, relèvement de 11 p. 100 de l'ISM, doublement de la prime à la vache allaitante.

Troisième axe enfin, préparer l'avenir, grâce à un renforcement des aides à l'installation des jeunes, destiné à leur éviter le drame du surendettement.

La solidarité s'exprime également à travers la politique du logement social et de la ville. Il n'y avait pas de politique de la ville en 1988. Fallait-il se résigner ? Fallait-il se résigner à voir la violence l'emporter dans les banlieues ? Je ne le crois pas. Progressivement, la politique de la ville a émergé et elle permet aujourd'hui à l'Etat et aux collectivités locales d'intervenir de façon coordonnée dans les quartiers difficiles où se manifeste le plus durement l'exclusion sociale. Avec 7 milliards de francs en 1993, la politique de la ville verra ses moyens augmenter de plus de 10 p. 100, qu'il s'agisse du développement social urbain ou des contrats de ville.

Le logement social est conforté.

M. Jean-Pierre Brard. Ce n'est pas vrai !

M. le ministre du budget. Avec 80 000 logements locatifs aidés, au lieu de 55 000 en 1988...

M. Jean-Pierre Brard. Vous en avez consommé combien l'an dernier ?

M. le ministre du budget. ... et avec 200 000 logements HLM rénovés, les moyens sont là. L'accession sociale à la propriété est facilitée et simplifiée. Outre le maintien de 30 000 PAP pour les ménages les plus modestes, les prêts bancaires seront désormais plus faciles et moins chers grâce à la mise en place d'un fonds de garantie de l'accession sociale doté de 300 millions de francs. Cette innovation complète la banalisation des prêts conventionnés réalisée l'an dernier grâce à l'ouverture de ces prêts à l'immobilier ancien.

Enfin, à partir du 1^{er} janvier 1993, chaque Français aura droit, sous seule condition de ressources, à une allocation personnelle au logement. Cette généralisation concernera 400 000 foyers modestes pour un coût de 2 milliards de francs.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Très bien !

M. Jean-Pierre Brard. Et l'indexation de l'APL ?

M. le ministre du budget. Enfin, la solidarité doit s'appliquer aux chômeurs, en particulier de longue durée.

M. Alain Juppé. Il n'y en a plus !

M. le ministre du budget. Pour cela, le budget de l'emploi sera porté à près de 73 milliards de francs en 1993, soit une progression de 5,3 p. 100, complétés par 3 milliards de francs de crédits inutilisés des gestions précédentes.

A ces montants s'ajouteront 8,7 milliards provenant des recettes de cessions d'actifs.

Enfin, je mentionne à titre de rappel les 3,3 milliards de francs correspondant au coût des dispositifs fiscaux en faveur des emplois familiaux, qui pèseront pour la première fois sur le budget de l'Etat en 1993.

Ces moyens serviront essentiellement à la lutte contre l'exclusion provoquée par le chômage de longue durée et à l'insertion professionnelle des jeunes.

L'apprentissage continuera à être encouragé, conformément aux orientations prises par le Gouvernement en 1991-1992, grâce à la mise en place du crédit d'impôt d'apprentissage.

De même, pour stimuler la création d'emplois, la taxe sur les salaires sera allégée : 80 000 redevables sur 300 000 en seront exonérés et 30 000 autres verront leur impôt à ce titre baisser.

En cinquième lieu, il s'agit d'adapter la France au nouveau contexte international : la volonté d'adapter notre pays à un contexte international nouveau se traduit tout d'abord par la stabilisation du budget de la défense. Depuis 1988, ce budget a augmenté de 15 p. 100, celui de l'éducation nationale de 42 p. 100.

M. René Bourget. Très bien !

M. le ministre du budget. En 1993, le budget de la défense, hors pensions, augmentera de 1,3 p. 100, à près de 198 milliards, 4 800 emplois de civils et de militaires d'active et 16 000 emplois d'appelés seront supprimés. En particulier, conformément à la réduction du format de notre armée de terre envisagée pour les prochaines années, les crédits d'équipement seront reconduits en francs couvrants, la plupart des grands programmes étant poursuivis mais leur ampleur réduite.

En revanche, les taux d'encadrement seront améliorés et la professionnalisation de nos forces renforcée. Diverses mesures permettent d'améliorer la condition militaire, tandis qu'un plan d'accompagnement des restructurations est mis en œuvre.

Parallèlement, grâce à la progression des dotations du ministère des affaires étrangères, de 5,5 p. 100, à 14,8 milliards de francs, l'influence française sera renforcée dans plusieurs régions du monde : à l'Est, avec l'ouverture de quinze ambassades dans les nouvelles républiques de la CEI et de l'ex-Yougoslavie, en Indochine, dans le Maghreb, au Moyen-Orient et en Europe de l'Est, avec des crédits supplémentaires pour relancer la coopération.

Enfin, la France continue et continuera son effort de solidarité en faveur des pays en voie de développement. En 1988, elle apportait 0,50 p. 100 de son PIB, soit 28,4 milliards de francs. En 1993, elle apportera 0,58 p. 100 de son PIB, soit 43,3 milliards de francs. L'aide aux pays pauvres aura donc bénéficié au cours de la présente législature de 15 milliards de francs supplémentaires. Conformément aux engagements pris, confirmés lors de la Conférence de Rio, notre pays atteindra d'ici à la fin de la décennie l'objectif de 0,7 p. 100 du PIB consacré à l'aide au développement.

Mesdames, messieurs les députés, ce budget est sérieux et volontariste. L'enjeu est de taille : la France doit être capable de tenir son rang dans le grand marché européen, qui sera, au 1^{er} janvier prochain, une réalité. De 1988 à 1993, la politique budgétaire aura inlassablement poursuivi ce but.

Si la France est aujourd'hui prête pour l'Europe, à l'inverse d'un grand nombre de ses partenaires, elle le doit aux efforts qu'ont faits les Français depuis de nombreuses années pour moderniser leur économie, renforcer leurs entreprises, conquérir les marchés extérieurs, dont dépend l'emploi pour une part croissante.

C'est cette politique qui permet aujourd'hui à notre pays de traverser un cap conjoncturel difficile, en gardant la maîtrise de ses équilibres. A une exception près, aucun des

grands pays de l'OCDE ne peut en faire autant, faute d'avoir su se ménager dans les années précédentes des marges de manœuvre suffisantes.

M. Jacques Roger-Machar. Utilisons-les !

M. le ministre du budget. Seul le Japon fait mieux. Mais cette seule comparaison témoigne de la rigueur de la politique menée depuis 1988 et de son succès.

J'espère que la discussion budgétaire qui s'ouvre permettra un débat de qualité entre le Gouvernement, sa majorité et tous ceux qui souhaitent servir le pays et lui donner un bon budget pour 1993, en refusant les querelles purement partisans et les facilités de la démagogie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

QUESTION PRÉALABLE

M. le président. M. Bernard Pons et les membres du groupe du Rassemblement pour la République opposent la question préalable, en vertu de l'article 91, alinéa 4, du règlement.

La parole est à M. Jean de Gaulle.

M. Jean de Gaulle. Monsieur le ministre du budget, je vous ai écouté avec attention. Quel optimisme ! Mais je crains que nos compatriotes ne le partagent pas !

Qui ne voit en effet que, depuis plusieurs mois, les Français sont plongés dans le doute et l'inquiétude ? Ils s'interrogent sur la capacité de notre économie à affronter les chocs de la modernisation et à créer des emplois pour tous, sur la fragilité du tissu social et la multiplication des processus d'exclusion. Ils s'interrogent sur le rôle que jouera la France demain dans un monde toujours plus instable et périlleux.

Le projet de loi de finances pour 1993 aurait pu matérialiser le souci du Gouvernement de renforcer le système productif français, de raffermir la cohésion sociale et de tracer des perspectives ambitieuses. Malheureusement, il ne constitue en rien le signal d'espoir que le pays attend.

A travers la question préalable que je défends aujourd'hui, le groupe du Rassemblement pour la République n'entend pas seulement critiquer telle ou telle disposition particulière du projet de budget pour 1993. C'est l'ensemble du projet qu'il souhaite dénoncer, un projet peu crédible, un projet qui ne répond pas aux besoins de la France, un projet qui est à la fois un bilan sévère de cinq années de gestion socialiste et une menace pour l'avenir.

M. Bernard Pons. Exactement.

M. Jean de Gaulle. Le premier défaut de ce projet, qui en comporte bien d'autres, est qu'il repose sur des hypothèses macro-économiques pour le moins aléatoires.

Selon le Gouvernement, une reprise de l'activité aux Etats-Unis associée à l'appréciation du dollar et à l'assouplissement de la politique monétaire allemande entraînerait l'année prochaine une croissance française de 2,6 p. 100.

M. Jean Le Garrec, président de la commission. C'est le contraire.

M. Jean de Gaulle. Or rien ne laisse présager une tel schéma. En effet, aucun pays occidental n'est actuellement en mesure de jouer le rôle de locomotive de l'économie mondiale.

Les Etats-Unis sortent péniblement de la récession et les agents américains, qu'il s'agisse des ménages ou des entreprises, profitent de la baisse des taux d'intérêt à court terme pour se désendetter et non pour consommer ou investir.

Le Japon est confronté à une grave crise financière et immobilière qu'un énième plan de relance budgétaire n'est pas parvenu à enrayer.

Quant à l'Allemagne, elle est toujours concentrée sur le pari de sa réunification.

M. Jean Le Garrec, président de la commission. Quel tableau du monde !

M. Jean de Gaulle. Tabler sur une diminution des taux d'intérêt en 1993 me paraît également déraisonnable.

Le niveau des taux en Europe est élevé parce que l'Allemagne a choisi dès 1990 de financer l'intégration des Länder de l'Est par l'importation de capitaux et non par l'aggravation de la pression fiscale.

M. Jean Le Garrec, président de la commission. Il n'y a plus qu'à se suicider ! (*Sourires.*)

M. Alain Juppé. Ou à changer de gouvernement. C'est moins dangereux ! (*Sourires.*)

M. Jean de Gaulle. Ainsi, tant que notre voisin d'outre-Rhin aura besoin d'argent, tant que les investisseurs internationaux auront confiance dans la solidité intrinsèque de l'économie allemande, la Bundesbank pratiquera une politique monétaire rigoureuse à l'instar de ces dernières années.

Pour que la Bundesbank accepte d'infléchir ses taux directeurs, il faudrait au moins que les risques d'inflation s'atténuent en Allemagne. Malheureusement, le processus de réunification a engendré des tensions sociales qui perdurent et la perspective de nouvelles négociations salariales globales au mois d'avril 1993 ne devrait pas améliorer la situation.

Enfin, ce projet de loi de finance anticipe un raffermissement de la monnaie américaine à 5,50 francs, ce qui est improbable. En effet, la chute du cours du dollar, qui se situe en ce moment autour de la barre des 5 francs,...

M. Michel Sapin, ministre de l'économie et des finances. 5,15 francs.

M. Jean de Gaulle. ... n'est pas imputable à un fonctionnement irrationnel du marché des changes mais à une stratégie calculée du Gouvernement de Washington, qui entend favoriser par tous les moyens les exportations américaines de biens et de services.

On peut condamner cette dépréciation compétitive qui oblige l'Europe à financer indirectement les déficits budgétaires et commerciaux accumulés par les Etats-Unis au cours des années 1980. On peut aussi regretter le temps où les sept pays les plus riches du monde acceptaient de coordonner leurs politiques monétaires et leurs taux de change. Les conférences du Plaza en 1985 et du Louvre en 1987 n'avaient-elles pas permis de stabiliser le cadre des échanges internationaux, favorisant ainsi le redémarrage de la croissance et de l'emploi ? Aujourd'hui, nous assistons à un retour en force inquiétant du « chacun pour soi ».

Cependant, ne jetons pas la pierre à nos amis d'outre-Atlantique. Le mois dernier, les gouvernements de la Communauté économique européenne se sont également montrés impuissants à juguler les convulsions du système monétaire européen. Pour la première fois depuis 1979, trois monnaies, la livre britannique, la lire italienne et la peseta espagnole ont quitté le système monétaire européen et enregistré une vigoureuse dévaluation.

S'il faut certainement voir dans cette bourrasque une sanction des marchés à l'égard de plusieurs devises artificiellement surévaluées, il reste que la crise monétaire en Europe a provoqué une nouvelle flambée des taux d'intérêt, un bouleversement des règles du jeu commercial et une incertitude économique générale qui ne sont pas de nature à fortifier le moral des entrepreneurs et des consommateurs.

Voilà pour l'environnement international.

Quant à la situation de l'économie française, elle n'incite guère à l'optimisme.

M. Jean Le Garrec, président de la commission. Eh bien !

M. Jean de Gaulle. En effet, toutes les enquêtes de conjoncture démontrent que les entreprises de notre pays, en particulier les PME et les PMI, sont dans un état d'affaiblissement sans précédent. Les stocks sont au plus haut, les carnets de commande se réduisent comme une peau de chagrin, les capacités de production demeurent sous-utilisées.

M. Jean Le Garrec, président de la commission. Le monde va très mal et la France encore plus mal !

M. Jean de Gaulle. Etranglées par des charges financières et des prélèvements obligatoires croissants, les entreprises françaises sont contraintes de revoir à la baisse leurs programmes d'investissements au risque de compromettre les efforts réalisés dans la seconde moitié des années quatre-vingts et de perdre des parts de marché difficilement conquises. En 1992, l'investissement industriel pourrait chuter de 8 p. 100, après une première diminution de 9 p. 100 en 1991.

M. Jean-Yves Chamard. Eh oui !

M. Jean de Gaulle. L'autre conséquence dramatique de la mauvaise santé des entreprises en France réside dans l'explosion du nombre des chômeurs.

Certes, si le Gouvernement ne déployait pas autant d'habileté dans les manipulations statistiques...

M. Arthur Dehaine. C'est un domaine dans lequel il excelle !

M. Jean de Gaulle. ... les chômeurs seraient aujourd'hui plus de 3 millions, dont 650 000 jeunes de seize à vingt-cinq ans...

M. Jean Le Garrec. Allons ! Allons !

M. Jean de Gaulle. ... trois millions de personnes dépourvues de toute perspective, exclues progressivement du jeu social et condamnées à la marginalisation.

D'ailleurs, l'ensemble des salariés est pénalisé par le ralentissement de l'économie. A la menace du chômage qui plane en permanence, il faut ajouter la stagnation du pouvoir d'achat et l'alourdissement continu des prélèvements fiscaux et sociaux, qu'il s'agisse de la CSG, de la cotisation maladie ou de la cotisation UNEDIC.

La paupérisation des ménages aggravant les difficultés du système productif, c'est toute l'économie française qui risque de plonger un jour ou l'autre dans la récession. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Alain Richard, rapporteur général. C'est peut-être déjà fait !

M. Jean de Gaulle. Face à un tel tableau, les succès de la lutte contre l'inflation ou l'équilibre récemment retrouvé du commerce extérieur ne pèsent pas lourd (*Mêmes mouvements sur les bancs du groupe socialiste.*)...

M. Jean Le Garrec, président de la commission. Bien évidemment !

M. Jean de Gaulle. ... surtout quand cet équilibre traduit moins les gains de productivité des entreprises françaises que la réduction massive des importations, notamment des biens d'équipement, corollaire de la chute des investissements des entreprises et de la faible consommation des ménages. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Alain Richard, rapporteur général. Vous êtes le docteur Knock de l'économie !

M. Jean de Gaulle. Dès lors, je ne vois pas comment la croissance de notre économie pourrait atteindre l'année prochaine les 2,6 p. 100 prévus dans le présent projet de loi de finances.

M. Alain Richard, rapporteur général. L'équilibre extérieur est mauvais signe !

M. Jean Le Garrec, président de la commission. Tout va mal !

M. Jean de Gaulle. La grande majorité des entrepreneurs n'anticiperaient-ils pas une nouvelle dégradation de l'activité dans les mois qui viennent ?

M. Alain Richard, rapporteur général. Et pourtant, ils anticipent votre retour !

M. Jean de Gaulle. Des instituts de conjoncture aussi sérieux que l'OFCE ou Rexecode ne prévoient-ils pas une progression faible du PIB, 2 p. 100 selon le premier, 1,7 p. 100 selon le second ?

M. Jean-Yves Chamard. Eh oui, messieurs !

M. Jean de Gaulle. Je conseillerai donc au Gouvernement plus de réalisme et de prudence dans l'élaboration de ses hypothèses économiques, d'autant que l'expérience des années précédentes n'a guère été concluante.

En 1991, la croissance s'est élevée à 1,3 p. 100, au lieu des 2,6 p. 100 attendus dans la loi de finances initiale. En 1992, elle n'atteindra sans doute pas les 2,2 p. 100 espérés.

Si, comme je le pense, le Premier ministre trompe les Français en leur faisant croire que la déprime est passagère et la reprise imminente, l'exécution de la loi de finances pour 1993 - si elle est votée et exécutée - promet d'être acrobatique.

D'un côté, des prévisions de croissance exagérément optimistes entraînent mécaniquement une surestimation des recettes fiscales, notamment de TVA : au minimum 15 milliards de francs l'année prochaine.

M. Philippe Séguin. Bien sûr !

M. Jean de Gaulle. De l'autre, le Gouvernement sous-évalue certaines dépenses, comme la charge de la dette.

Compte tenu de l'élévation incessante du niveau des taux d'intérêt et des besoins de financement croissants de l'Etat, celle-ci dépassera évidemment 178 milliards de francs en 1993.

M. Alain Richard, rapporteur général. Pouvez-vous préciser de combien ? Quel est votre propre chiffre ?

M. Jean de Gaulle. Nous verrons bien !

M. Alain Richard, rapporteur général. Vous venez d'indiquer que la charge de la dette était sous-évaluée. Je vous demande : de combien ?

M. Alain Juppé. C'est à vous de nous le dire, monsieur le rapporteur général !

M. Jean de Gaulle. Déjà, en loi de finances initiale pour 1991, la contribution de la France au budget de la CEE, la couverture des contrats de la COFACE ainsi que les dépenses liées au RMI avaient été largement sous-évaluées. En loi de finances pour 1992, des actions pour l'emploi ont été annoncées sans aucun financement correspondant. Quelles surprises nous réserve le collectif budgétaire de fin d'année 1992, et surtout l'année 1993 ?

En surestimant le montant des recettes fiscales et en sous-évaluant la dépense publique, le Gouvernement ne vise en fait qu'un but : masquer, lors de la discussion parlementaire, la progression et l'ampleur du déficit budgétaire.

Mais cet artifice, qui fait fi des droits du Parlement, puisqu'il altère la sincérité du projet de loi de finances, se révèle, année après année, totalement inefficace. Après maintes tergiversations et plusieurs plans d'annulation de crédits, le Premier ministre finit toujours par reconnaître que le déficit a dérapé. En 1991, celui-ci s'est élevé à 131,7 milliards de francs.

M. Bernard Pons. Eh oui !

M. Jean de Gaulle. Vous vouliez des chiffres, monsieur le rapporteur général. Je vais vous en donner !

M. Alain Richard, rapporteur général. Me permettez-vous de vous interrompre ? (« Non ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. Alain Juppé. La situation budgétaire est intenable !

M. Jean de Gaulle. Le déficit s'est élevé à 131,7 milliards de francs, au lieu des 80 milliards de francs attendus en loi de finances initiale. En 1992, le déficit, d'abord estimé à 89,5 milliards de francs, a été ensuite estimé à 135, puis à 170 milliards de francs. Il atteindra vraisemblablement 200 milliards de francs à la clôture définitive de l'exercice.

M. Franck Borotra. Bien sûr !

M. Alain Richard, rapporteur général. C'est une annonce !

M. Jean de Gaulle. Pour 1993, il semble raisonnable de prévoir d'ores et déjà un déficit de 220 milliards de francs, fort éloigné, on le constate, des 165,4 milliards de francs inscrits dans ce projet de loi de finances.

M. Alain Richard, rapporteur général. C'est noté !

M. Jean de Gaulle. On comprend dès lors que le Gouvernement se lance fébrilement à la recherche de recettes exceptionnelles susceptibles d'atténuer l'année prochaine la situation désastreuse des finances publiques.

Ce projet de budget contient notamment deux dispositions d'apparence technique qui ont pour seul objet d'anticiper sur 1993 des rentrées qui n'étaient pas programmées.

D'une part, les nouvelles modalités du crédit impôt-recherche rapportent 2,5 milliards de francs à l'Etat. Désormais, les entreprises dont l'impôt sur les sociétés est inférieure au crédit d'impôt devront patienter cinq ans avant de se voir rembourser la différence.

M. Arthur Dehaine. C'est pervers !

M. Jean de Gaulle. D'autre part, le changement de l'année de référence pour le plafonnement de la taxe professionnelle par rapport à la valeur ajoutée entraînera un gain de trésorerie pour l'Etat de 6,6 milliards de francs.

M. Alain Juppé. Il n'y a pas de petites recettes de poche !

M. Alain Richard, rapporteur général. Qui a créé la taxe professionnelle ?

M. Gérard Chasseguet. Ce n'est pas le problème, monsieur Richard !

M. Jean de Gaulle. Autre source de recettes exceptionnelles : les cessions d'actifs publics. Je ne m'étendrai pas sur le reniement que constitue pour un socialiste la vente, petit bout par petit bout, du patrimoine de l'Etat. Disons, monsieur le rapporteur général, pour paraphraser les propos d'un membre éminent - et socialiste - de la commission des finances, qu'il s'agit d'une « perte d'identité » complète.

En revanche, on ne peut accepter que le produit des cessions soit affecté à des dépenses certes prioritaires, mais néanmoins permanentes,...

M. Alain Juppé. C'est effectivement scandaleux !

M. Jean de Gaulle. ...surtout lorsque ces dépenses cautionnent un traitement statistique des demandeurs d'emploi. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Alain Juppé. C'est vraiment de la gabegie !

M. Jean de Gaulle. Mais, dans cette affaire, le drame du chômage semble surtout être un alibi.

Sinon, lirait-on, sous la plume socialiste du rapporteur spécial chargé des transports terrestres, cette phrase étonnante : « La traditionnelle contribution aux charges d'infrastructures de la SNCF est remplacée par une dotation de 1,8 milliard de francs, financée sur un compte d'affectation spéciale à créer, gagé sur des recettes de privatisation » ? Étonnant !

Enfin, cette hérésie budgétaire se double d'une grave erreur économique puisque le prix des actifs vendus lors des privatisations partielles est toujours plus faible que dans le cas de privatisations intégrales, *a fortiori* sur un marché financier totalement déprimé, et que les possibilités futures de désendettement de l'Etat se trouvent amputées.

M. Lucien Richard. C'est grave !

M. Jean de Gaulle. Sur 1992 et 1993, une vingtaine de milliards de francs passent ainsi définitivement à la trappe.

Le troisième et dernier expédient financier, abondamment utilisé par le Gouvernement, consiste à ponctionner les caisses d'organismes publics ou parapublics. En 1991, ces ponctions concernaient, par exemple, la Caisse nationale des télécommunications, l'Institut national de la propriété industrielle ou encore le Fonds de solidarité créé par la loi du 13 juillet 1972 en faveur des commerçants et des artisans ; en 1992, le Fonds de réserve de l'épargne logement et la Caisse nationale de prévoyance.

M. Gérard Chasseguet. Oh !

M. Jean de Gaulle. De même, chacun se souviendra de l'article 35 du projet de loi de finances pour 1992, qui faisait supporter par les régimes de protection sociale des travailleurs indépendants, c'est-à-dire principalement celui des artisans et des commerçants, la charge financière de la réduction du montant de la TVA versé par l'Etat au BAPSA.

M. Arthur Dehaine. C'est quasiment du vol !

M. Jean de Gaulle. A l'heure actuelle, nous ne connaissons pas encore la liste des organismes qui seront mis à contribution afin de faciliter l'exécution du prochain budget. Nul doute qu'elle sera substantielle !

Peu glorieux, ces divers procédés sont à l'image du projet de loi de finances pour 1993, un projet étriqué, mesquin et sans ambition. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Bernard Pons. Mesquirit, c'est le mot !

M. Jean de Gaulle. Mes chers collègues, à l'heure des difficultés, les Français attendaient du Gouvernement autre chose qu'une incantation à la reprise, toujours démentie.

M. Bernard Pons. Ils n'attendent plus rien de ce gouvernement !

M. Franck Borotra. Ils attendent que les socialistes s'en aillent !

M. Jean de Gaulle. Ils espéraient des mesures vigoureuses, qui sortiraient l'économie de sa paralysie actuelle et détendraient le climat social. La désillusion est totale, chez les chefs d'entreprise comme chez les salariés.

M. Jean-Louis Debré. Eh oui !

M. Jean de Gaulle. Si l'on écarte les mesures déjà votées l'année dernière, telle la suppression du supplément d'impôt sur les sociétés en cas de distribution, et les simples mesures de reconduction, comme le crédit d'impôt-recherche, force est de constater que le projet du Gouvernement pénalise gravement les entreprises.

M. Bernard Pons. Eh oui !

M. Jean de Gaulle. Alors que le total des allègements fiscaux consentis en leur faveur pour 1993 s'élève à 4,3 milliards de francs, le montant des alourdissements atteint, lui, 11,7 milliards de francs.

C'est la conséquence de la suppression du régime de déductibilité des dividendes, 3,8 milliards, de la taxation des plus-values latentes sur OPCVM, 5 milliards, ...

M. Arthur Dehaine. C'est scandaleux !

M. Jean de Gaulle. ... du nouveau mode de calcul de plafonnement de la taxe professionnelle en fonction de la valeur ajoutée, 1,4 milliard, et du déplafonnement des cotisations du versement transport, 1,5 milliard.

M. Alain Richard, rapporteur général. Vous allez sûrement vous engager à supprimer tout cela !

M. Jean de Gaulle. La charge fiscale nette des entreprises françaises en 1993 progressera, donc, mes chers collègues, de 7,4 milliards de francs, auxquels il faut ajouter une avance de trésorerie de 6,6 milliards de francs provoquée par le changement de l'année de référence pour le plafonnement de la taxe professionnelle en fonction de la valeur ajoutée.

Les ménages ne sont pas pour autant favorisés, puisque ce projet de loi de finances indexe simplement les tranches du barème de l'impôt sur le revenu sur la hausse prévisible des prix en 1992, soit 2,8 p. 100.

M. René Bourget. L'inflation était de 14 p. 100 en 1980 !

M. Jean de Gaulle. Certes, le Gouvernement envisage l'instauration d'une réduction d'impôt pour les familles ayant à charge des enfants scolarisés. Assurément, cette gentillesse préélectorale ne peut que rendre amères les entreprises, qui, elles, ne possèdent pas le droit de vote.

M. Alain Richard, rapporteur général. Elles bénéficieront de 30 milliards de francs d'allègement !

M. Jean de Gaulle. Je m'interroge cependant sur la cohérence d'un tel dispositif, au demeurant marginal puisque son coût pour l'Etat représente à peine 1 p. 100 du montant attendu de l'IRPP en 1992. Au lieu de rendre encore plus complexe le fonctionnement de l'impôt sur le revenu, n'aurait-il pas été préférable d'atténuer sa progressivité et de réduire le nombre des tranches du barème ?

M. Alain Richard, rapporteur général. Ah !

M. Jean de Gaulle. Il faudra bien, un jour ou l'autre, engager une profonde réforme dans ce domaine.

Incohérence fiscale, disais-je, mais aussi incohérence sociale : la mesure du Gouvernement rend encore plus illisible la politique familiale alors que des institutions comme la Caisse nationale des allocations familiales ou le Conseil économique et social réclament précisément sa simplification.

Jusqu'à présent, les caisses d'allocations familiales gèrent vingt prestations, disposaient de quarante imprimés nationaux et réclamaient à leurs allocataires cent vingt pièces justificatives différentes. Dorénavant, elles devront verser une nouvelle prestation, remboursée par l'Etat, aux familles qui ne sont pas imposables et ne peuvent donc bénéficier de la réduction d'impôt.

Voilà des années que le Rassemblement pour la République prône la mise en place d'une ambitieuse politique en faveur des familles, et Edouard Balladur propose depuis

longtemps une budgétisation progressive des prestations. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. Alain Richard, rapporteur général. Voilà la réduction du déficit !

M. Jean de Gaulle. Hélas, l'immobilisme gouvernemental condamne les défauts du système actuel à perdurer : mode de calcul des allocations dépassé, faiblesse des revalorisations, dispersion des acteurs et des sources de financement, affectation des excédents de la Caisse nationale des allocations familiales aux branches déficitaires de la sécurité sociale.

Le projet de loi de finances pour 1993 ne fournit donc aucun motif d'espoir à nos concitoyens. Au contraire, en alourdissant les charges des entreprises, il aggrave la déprime de l'économie nationale, le désinvestissement et la situation de l'emploi. En ignorant les préoccupations réelles des Français, ce projet fragilise une société déjà très inquiète.

J'illustrerai cette insouciance gouvernementale par deux thèmes bien précis. Tout d'abord, celui du secteur immobilier, actuellement en plein marasme.

En 1992, le nombre des logements mis en chantier en France sera largement inférieur à 300 000, chiffre que tous les observateurs, y compris le ministère compétent,...

M. Franck Borotra. Lequel c'est ?

M. Jean de Gaulle. ... considèrent comme alarmant. Dans les grandes villes, les transactions sont gelées et la contraction du parc locatif privé s'accroît.

M. Bernard Pons. Il y a quarante ans que l'on n'a pas connu ça !

M. Jean de Gaulle. Les raisons de la crise sont connues. D'une part, l'insécurité juridique. Depuis des années, les pouvoirs publics ne cessent de bouleverser les règles qui président au fonctionnement du marché immobilier et aux relations propriétaire-locataire. Cette insécurité juridique se double en outre d'un encadrement permanent des loyers en région parisienne.

M. Alain Richard, rapporteur général. Ils sont trop bas, c'est bien connu !

M. Jean de Gaulle. D'autre part, la fiscalité toujours plus lourde qui grève les revenus fonciers et les revenus des biens loués : taxe foncière, aggravation de l'imposition des plus-values, chute continue du taux de réduction forfaitaire au titre des revenus fonciers, taux qui s'élevait, au début des années quatre-vingt, à 20 p. 100, pour atteindre aujourd'hui le chiffre très insuffisant de 8 p. 100.

M. Alain Richard, rapporteur général. Et qui a aussi baissé entre 1986 et 1988 !

M. Jean de Gaulle. La vérité est que depuis 1983, les gouvernements socialistes successifs ont paradoxalement multiplié les efforts pour inciter les Français à investir en bourse : création de produits attractifs, déductions fiscales sur les placements et réformes des marchés financiers ont drainé massivement l'épargne des ménages, cette épargne dont l'Etat avait besoin pour combler ses déficits croissants.

Dès lors, les actions en faveur du secteur immobilier ont été réduites à la portion congrue, comme le démontre le projet de loi de finances pour 1993.

Celui-ci prévoit, certes, un soutien, d'ailleurs insuffisant, au logement social et un avantage fiscal timide pour les propriétaires de logements intermédiaires nouveaux qui s'engagent à louer leur bien durant neuf ans. Rien de plus, rien en particulier qui soit susceptible de dynamiser le parc locatif existant !

Lorsque je prône un rapprochement de la fiscalité immobilière et de la fiscalité mobilière, une parité de traitement entre les logements neufs et les logements anciens, un cadre juridique souple et stable, je ne me fais pas seulement l'avocat des Français désirant légitimement investir dans la pierre, je pense aussi aux personnes qui souhaitent accéder à la propriété, à celles qui ne trouvent pas de logement en location dans les grandes villes.

Je pense aux 400 000 Français sans abri et aux deux millions de personnes mal logées dans notre pays. Je pense aux demandeurs d'emploi, pour qui l'insuffisante fluidité du marché de l'immobilier constitue un frein essentiel à la mobilité professionnelle. Je pense enfin à tous les salariés,...

M. Alain Richard, rapporteur général. Vous pensez au déficit, aussi ?

M. Jean de Gaulle. ... artisans, patrons de petite entreprise qui vivent de la construction, de la rénovation et de l'entretien des logements. Depuis deux ans, les pertes d'emplois dans le secteur du bâtiment et des travaux publics se chiffrent par dizaines de milliers.

Comment le Gouvernement peut-il ignorer cette réalité ?

Il est une autre réalité que le Gouvernement occulte : la fragilisation croissante et préoccupante du monde rural. Depuis plusieurs années, les campagnes françaises sont engagées dans une mutation brutale qui concerne non seulement les activités agricoles ou productives, mais aussi la démographie, les mentalités, les relations avec le milieu urbain.

Le danger serait que cette mutation échappe à toute maîtrise et provoque des dégâts irréversibles sur les plans social, économique, écologique et culturel.

Il appartient donc à l'Etat républicain, garant de la solidarité nationale et promoteur essentiel de l'égalité des chances, de refuser une France à deux ou plusieurs vitesses et de concevoir en faveur des régions rurales une politique globale à long terme et dotée de moyens budgétaires importants.

Malheureusement, le projet de loi de finances pour 1993 ne s'inscrit pas dans cette perspective.

Doté de 1,8 milliard de francs, le budget de l'aménagement du territoire enregistre un recul de 2,8 p. 100, qui s'ajoute aux diminutions de crédits des années précédentes ; ce recul aurait été pire si le premier « bleu » transmis par le Gouvernement n'avait suscité l'indignation pour une fois unanime de la représentation nationale.

La seconde version est néanmoins riche d'enseignements et l'examen attentif des crédits de paiement demandés pour 1993, autrement dit les sommes qui seront prioritairement débloquées l'année prochaine, ne laisse pas d'inquiéter. Les aides à la création et au maintien de l'emploi dans les régions prioritaires sont amputées de 13 millions de francs par rapport à 1992. Le fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire perd 56 millions de francs. Le fonds interministériel de développement et d'aménagement rural abandonne d'une année sur l'autre 46 millions de francs.

Le budget du commerce et de l'artisanat n'est pas plus favorisé, puisqu'avec 642 millions de francs ses crédits diminuent en volume par rapport à 1992.

Dans la mesure où artisans et commerçants sont les animateurs irremplaçables des régions rurales et d'importants créateurs d'emplois, je ne peux que déplorer ce nouveau désengagement de l'Etat et condamner le double langage d'un gouvernement qui affirme soutenir les campagnes françaises tout en amputant de 40 p. 100 les fonds publics destinés au commerce dans les zones en voie de désertification !

M. Alain Richard, rapporteur général. Vous proposez des économies, là ?

M. Jean de Gaulle. Trois mesures seraient sans doute susceptibles de dynamiser le maillage économique non agricole en région rurale.

Tout d'abord, l'aménagement du régime fiscal de l'entreprise individuelle, régime qui concerne 85 p. 100 des artisans et 70 p. 100 des commerçants.

M. Alain Richard, rapporteur général. Baisse de recettes !

M. Jean de Gaulle. Alors que le taux de l'impôt sur les sociétés a diminué ces dernières années, les artisans-commerçants peuvent « théoriquement » être imposés jusqu'à 56,8 p. 100 au titre de l'impôt sur le revenu : cette discrimination est injuste et fausse le jeu de la concurrence.

Dès lors, pourquoi ne pas élaborer en leur faveur un système de crédit d'impôt pour une fraction, - celle qui est réinvestie dans l'entreprise -, de la part bénéficiaire de leur activité ?

M. Alain Richard, rapporteur général. Vous baissez les recettes !

M. Jean de Gaulle. Je sais qu'un tel dispositif serait accueilli avec soulagement par les personnes intéressées.

Les deux autres mesures que je propose sont plus ponctuelles : allègement de cotisations sociales durant les vingt-quatre premiers mois de l'entreprise - traditionnellement les plus aléatoires sur le plan de l'équilibre financier - et incita-

tion fiscale au commerce itinérant ou polyvalent, afin de parvenir à une couverture satisfaisante des zones rurales dites « déprimées ».

Cependant, tous les efforts déployés seront inutiles si, dans le même temps, les pouvoirs publics négligent de soutenir les femmes et les hommes qui, depuis des siècles, nourrissent la France, protègent ses paysages, transmettent ses valeurs essentielles.

M. Alain Richard, rapporteur général. Les autres ne les transmettent pas ?

M. Jean de Gaulle. A l'adresse des utopistes, qui imaginent volontiers l'avenir du monde rural sous les traits d'un conservatoire des traditions populaires ou d'un univers révolutionné par la « tertiarisation » et la télématique, il faut répéter inlassablement que le développement économique des régions rurales ne peut se concevoir qu'à partir et en complémentarité avec l'activité agricole,...

M. Guy Béche. C'est pour cela que vous allez être candidat à Paris !

M. Raymond Forni. Dans le XII^e arrondissement !

M. Jean-Pierre Brard. Vers le bois de Vincennes... là où, dans un fossé, on a fusillé le duc d'Enghien !

M. Jean de Gaulle. ... qui est seule en mesure de structurer l'espace. Pas de campagne sans paysans !

Le budget de l'agriculture pour 1993 est malheureusement révélateur sur plusieurs points.

M. Raymond Forni. Vous partez pour le XII^e arrondissement, et vous parlez de ruralité !

M. Jean de Gaulle. L'un n'empêche pas l'autre, mon cher collègue !

Les interventions pour l'aménagement rural sont amputées de 22 millions de francs par rapport à 1992, les crédits affectés à la modernisation de l'appareil de production agricole chutent de 77 à 70 millions de francs et les interventions en faveur de la valorisation de la production agricole perdent 260 millions de francs d'une année sur l'autre.

M. Alain Richard, rapporteur général. Plus de dépenses !

M. Jean de Gaulle. En revanche, j'approuve la disposition fiscale contenue dans le projet de loi de finances qui inaugure enfin le démantèlement de la taxe foncière sur les propriétés non bâties. Cet impôt constitue, en effet, un frein aux pratiques agricoles extensives et provoque de graves distorsions de concurrence entre l'agriculture française et les agricultures des autres pays de la Communauté.

Toutefois, l'effort du Gouvernement reste, en 1993, limité puisque seule la part régionale de la taxe foncière est supprimée, la part départementale n'étant démantelée que progressivement au cours des exercices budgétaires 1994, 1995 et 1996. Quant à la part communale, traditionnellement la plus lourde à supporter pour les agriculteurs, elle demeure exclue du champ de la disposition.

Parce que les pressions américaines s'accroissent dans le cadre des négociations du GATT afin de briser le potentiel agroalimentaire français, parce que l'application de la mauvaise réforme de la PAC est imminente, parce que les défis de la modernisation s'annoncent périlleux, le Gouvernement a le devoir de s'engager résolument aux côtés des agriculteurs de notre pays.

Cet engagement pourrait par exemple prendre la forme d'une loi d'orientation définissant clairement trois priorités :

La diminution des charges fiscales, sociales et financières, notamment par l'allègement des droits de mutation et par l'achèvement de la réforme des cotisations sociales agricoles ;

L'accompagnement des mutations démographiques ;

La mise en place, enfin, de mécanismes de solidarité au profit des secteurs agricoles touchés par une conjoncture défailante et des 200 cantons ruraux menacés de désertification accélérée.

M. Alain Richard, rapporteur général. En augmentant les dépenses !

M. Jean de Gaulle. Mes chers collègues, si l'Etat est incapable d'accompagner les transformations de l'agriculture et plus globalement d'associer les territoires ruraux aux progrès du pays, il doit s'attendre à des réactions vigoureuses de la part de millions de Français qui s'estimeront abandonnés. Il

n'est que temps d'engager une vraie politique en faveur du monde rural ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. Alain Richard, rapporteur général. Sans dépenses ?

M. Jean de Gaulle. Comment expliquer le comportement immobile et conservateur du gouvernement socialiste ? (*Exclamation sur les bancs du groupe socialiste.*)

Pour envisager un soutien efficace du monde rural ou du secteur immobilier, des investissements sont nécessaires. Or, et c'est là que le bât blesse : les marges de manœuvre budgétaire du Gouvernement sont aujourd'hui plus que limitées.

Pourtant, la politique conduite par le gouvernement de Jacques Chirac entre 1986 et 1988, politique qui se caractérisait par une gestion saine des finances publiques et le souci de moderniser le système productif, avait généré un supplément de recettes fiscales de 300 milliards de francs, supplément versé intégralement au bénéfice de Michel Rocard en 1988, en 1989 et en 1990.

M. Alain Juppé. Qu'en a-t-il fait ?

M. Jean-Pierre Brard. Quel esprit de sacrifice !

M. Jean de Gaulle. Le nouveau Premier ministre aurait pu utiliser cette manne pour diminuer les charges des Français, réduire l'endettement du pays ou constituer un excédent budgétaire de précaution afin d'atténuer les conséquences sur l'économie française d'un éventuel retournement de conjoncture.

Malheureusement, il a préféré, selon ses propres termes, « réhabiliter la dépense publique » et les saupoudrages de crédits ont été largement répandus sur une société française que l'on prétendait anesthésier au nom du « consensus ».

En fin de compte, de 1988 à 1991, la dépense publique a évolué deux fois plus vite que les prix et trois fois plus vite que de 1986 à 1988.

L'arrivée d'Edith Cresson puis celle de Pierre Bérégovoy à l'hôtel Matignon n'ont pas remis en cause cette politique dispendieuse qui sacrifie l'avenir au profit de la facilité immédiate : le projet de loi de finances pour 1993 en est la preuve.

M. Alain Richard, rapporteur général. Vous proposez de fermer des lycées !

M. Jean de Gaulle. L'année prochaine, la progression de la dépense publique sera supérieure à la hausse prévisible des prix, soit 3,5 p. 100 contre 2,8 p. 100, les dépenses de fonctionnement augmenteront de 6 p. 100 et 3 760 postes supplémentaires de fonctionnaires seront créés.

M. Alain Richard, rapporteur général. Supprimons des postes de magistrat ?

M. Alain Juppé. Faites des réformes, monsieur Richard !

M. Jean de Gaulle. Voilà qui contredit de façon éclatante les propres déclarations du Premier ministre puisque celui-ci avait reconnu au mois de mai 1992, en envoyant ses « lettres de cadrage », que le Gouvernement devait dépenser moins et mieux, supprimer les organismes inefficaces ou redondants et écarter « toute création globale nette d'emplois civils dans la fonction publique en 1993 ».

M. Guy Béche. Pour créer des emplois dans les régions ou les départements.

M. Jean de Gaulle. Pour ma part, je suis persuadé qu'il est possible de moderniser la fonction publique et les corps qui la composent, tout en réduisant le nombre des fonctionnaires.

M. Alain Richard, rapporteur général. En les payant moins !

M. Jean de Gaulle. A l'heure où les entreprises multiplient les efforts de productivité, où les ménages sont conduits à restreindre leur train de vie, où les grands pays européens adoptent des plans d'économies, il est inacceptable que l'Etat français hésite à rationaliser ses dépenses courantes, à redéployer ses moyens financiers, à définir clairement des priorités d'action et des ambitions réformatrices.

Un ressaisissement est d'autant plus indispensable qu'au dérapage de la dépense publique correspond de plus en plus une inefficacité flagrante des politiques menées.

Ainsi, l'éducation nationale absorbera l'année prochaine 282 milliards de francs.

M. Alain Richard, rapporteur général. Vous proposez de diminuer ses crédits ?

M. Jean de Gaulle. Est-elle pour autant en mesure d'assumer correctement sa mission ?

M. Alain Richard, rapporteur général. Annoncez vos intentions !

M. Jean de Gaulle. On peut en douter lorsqu'on sait qu'un enfant sur deux sort actuellement du primaire sans savoir lire, écrire et compter, que 80 p. 100 des étudiants quittent le système universitaire au bout de deux années sans aucun diplôme...

M. Alain Richard, rapporteur général. C'est faux, grossièrement faux !

Mme Michèle Alliot-Marie. Non, c'est vrai !

M. Jean de Gaulle. ... et qu'un jeune Français sur cinq est au chômage !

M. Alain Richard, rapporteur général. Vos propos sont d'un niveau déplorable !

M. le président. Monsieur le rapporteur général, vous vous expliquerez tout à l'heure !

M. Jean de Gaulle. Gardez votre calme, monsieur le rapporteur général !

M. Alain Richard, rapporteur général. Je le garde, mais je trouve vos propos déplorables !

M. Jean de Gaulle. Au lieu d'afficher l'objectif démagogique de 80 p. 100 d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat, au lieu de multiplier les crédits au profit d'une machine essoufflée, le Gouvernement aurait mieux fait d'œuvrer pour l'autonomie des établissements universitaires, ...

M. Alain Juppé. Très bien !

M. Jean de Gaulle. ... la revalorisation de l'enseignement professionnel et la promotion de l'apprentissage. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

Ce que la France demande en 1992, c'est moins de laxisme et plus de réformes, moins de dogmes et plus de résultats !

M. Alain Richard, rapporteur général. Pitoyable !

M. Jean Le Garrec, président de la commission. Plus de réformes : c'est le nouveau mot d'ordre des gaullistes !

M. Alain Juppé. Vous avez oublié ce que signifie le mot réforme ! Vous êtes devenus des conservateurs !

M. Jean de Gaulle. Impuissante à atténuer les dysfonctionnements de la société française, la dérive de la dépense publique que l'on observe depuis quatre années a en revanche fortement contribué à l'accroissement du déficit budgétaire puisque celui-ci dépassera sans doute 200 milliards de francs en 1992, comme en 1993.

M. Jean-Pierre Brard. Vous êtes mal informé. C'est pire !

M. Jean de Gaulle. Parfois, le Gouvernement tente de se disculper en expliquant que le besoin de financement de l'Etat est plus important chez certains de nos voisins européens, notamment en Allemagne. Faut-il lui rappeler que l'Etat français n'a aucune réunification à financer ?

Personne ne peut nier l'augmentation spectaculaire du déficit budgétaire dans notre pays : en une législature, Pierre Bérégovoy l'aura quasiment doublé en l'accroissant de 100 milliards de francs, alors que le solde avait diminué de 44 milliards de francs de 1986 à 1988 - et cette réduction du déficit budgétaire s'accompagnait d'un allègement d'impôts de 70 milliards de francs !

Dans la mesure où un Etat qui vit à crédit se condamne tôt ou tard à augmenter les impôts, il serait plus juste de mesurer la pression de la puissance publique sur l'économie française en additionnant les prélèvements obligatoires et le déficit budgétaire : ce poids représente aujourd'hui 46,2 p. 100 de la richesse nationale contre 45,8 p. 100 en 1988.

Les déficits budgétaires se creusant année après année, la dette publique ne cesse également de progresser : alors qu'elle s'élevait à 461,7 milliards de francs en 1980, elle en totalise 2 050 en 1992, ce qui représente une charge de 45 000 francs pour chaque Français.

Dès lors, comme l'Etat est obligé de payer les intérêts de ses nombreux emprunts, la charge de la dette supportée par le budget national s'envole : en 1992, deuxième poste civil du budget, elle dépassera 180 milliards de francs.

M. Arthur Dehaine. Et il ne s'agit que des intérêts !

M. Jean de Gaulle. Ce n'est d'ailleurs qu'un début : sait-on qu'une augmentation du déficit de l'ordre de 400 milliards de francs sur 1992 et 1993 alourdira les intérêts payés par l'Etat - et, par conséquent, par les contribuables - de 40 milliards de francs en 1994 ? Cette somme représente une hausse de 3 p. 100 des charges du budget général, c'est-à-dire un taux déjà supérieur à celui des prix.

M. Alain Juppé. Hélas, c'est vrai !

M. Jean Le Garrec, président de la commission. On s'y perd !

M. Jean de Gaulle. Désormais, les finances publiques de la France sont engagées dans un engrenage infernal où le déficit alimente la dette qui alimente les charges d'intérêt, qui à leur tour alimentent le déficit... et ainsi de suite.

M. Jean-Yves Chamard. Eh oui !

M. Jean de Gaulle. Les conséquences de cet engrenage sont triples et peuvent déjà être observées dans la réalité.

En émettant massivement des obligations ou des bons du Trésor pour financer ses déficits et renégocier sa dette, l'Etat ponctionne une grande partie de l'épargne disponible sur les marchés financiers et prive donc les entreprises des ressources dont elles ont absolument besoin afin d'investir. Cet effet d'éviction est d'autant plus grave que les entreprises françaises manquent déjà de fonds propres.

Ensuite, l'accroissement incessant des déficits et de la dette ne peut que renforcer la méfiance des porteurs internationaux de capitaux à l'égard de l'économie française qu'ils savent fragile et à l'égard d'un franc fort - qui l'est de moins en moins, comme l'a démontré la crise monétaire du mois dernier.

M. Jean Le Garrec, président de la commission. Ce n'est pas sérieux !

M. Jean de Gaulle. Dès lors, les investisseurs exigeront fatalement une prime de risque accrue qui augmentera encore davantage le niveau déjà prohibitif des taux d'intérêt dans notre pays et pénalisera un peu plus les entreprises et les ménages.

M. Patrick Ollier. C'est vrai !

M. Jean de Gaulle. Enfin, comme le souligne très justement le rapport 1992 de la Cour des comptes, l'endettement incontrôlé de l'Etat réduit non seulement les marges de manœuvre immédiates des pouvoirs publics, qu'il s'agisse de la politique familiale, de l'avenir du monde rural ou du secteur immobilier, mais fait aussi peser de lourdes contraintes sur les exercices budgétaires à venir, puisque tout gouvernement aura à régler l'addition laissée par les dirigeants socialistes avant de mettre en place son propre programme social, économique et budgétaire. Cela demandera du temps, beaucoup de temps !

M. Jean-Pierre Brard. Cela promet !

M. Jean de Gaulle. D'ailleurs, cette addition sera d'autant plus lourde qu'elle comportera bon nombre des dépenses inscrites généreusement par le Premier ministre dans le projet de loi de finances pour 1993, mais dont le coût sera étalé sur plusieurs années successives.

Citons en particulier les très grands travaux du Président de la République - la Très grande bibliothèque, le centre de conférences internationales du quai Branly - et surtout les plans de revalorisation de la fonction publique : les protocoles « Durafour » et « Jospin », qui produiront leurs effets jusqu'en 1997 et 1998.

M. Guy Béche. Ils vont nous laisser au pouvoir, tellement ils ont peur !

M. le président. Je vous en prie, mon cher collègue !

M. Jean de Gaulle. Je le disais en commençant, ce projet de budget ne se contente pas d'être irréaliste ou ignorant des préoccupations des Français, il hypothèque également l'avenir.

Pour autant, faut-il se lamenter et considérer que notre pays est une fois pour toutes condamné à la stagnation puis au déclin ? Je ne le pense pas.

M. Jean Le Garrec, président de la commission. Ce n'est pas sérieux, monsieur de Gaulle.

M. Jean de Gaulle. La France est une vieille nation qui a traversé au cours de son histoire des périodes plus difficiles et elle a toujours su trouver en elle les conditions du renouveau.

Je suis notamment persuadé que les bases profondes de notre économie demeurent solides et qu'il suffirait de les mobiliser pour obtenir des résultats.

M. Guy Béche. Il essaie d'interpréter *Les mémoires* !

M. Jean de Gaulle. Moi, au moins, je les ai lues ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean Le Garrec, président de la commission. C'est la moindre des choses !

M. Guy Béche. Mais moi aussi je les ai lues.

M. le président. Calmez-vous, mes chers collègues.

M. Jean de Gaulle. Si, demain, une majorité de Français fait confiance à l'opposition actuelle pour assumer la charge du gouvernement, ils constateront qu'une autre politique est en mesure de répondre à leur attente et de restaurer la confiance.

Toutefois, deux préalables s'imposent.

D'abord, dans la mesure où le redressement économique et social de la France exigera de nombreux efforts et de temps, nos concitoyens auront le droit d'être très exactement informés de la situation léguée par les socialistes après quatre années de pouvoir : le premier acte du prochain gouvernement devrait donc être de confier à une commission indépendante le soin de dresser un état des lieux exhaustif et objectif de la « maison France ».

M. Alain Richard, rapporteur général. Il sera préférable de toute façon aux sonnettes que vous racontez !

M. Jean de Gaulle. L'autre préalable consistera à expliquer aux militants de la facilité budgétaire et monétaire, particulièrement offensifs ces derniers mois, qu'ils font fausse route.

Notre pays est aujourd'hui pleinement intégré dans les grands courants d'échanges internationaux et ne supporterait pas longtemps un regain des tensions inflationnistes ou un retour aux dévaluations répétées du franc qui provoqueraient une perte de compétitivité des entreprises françaises et une élévation mécanique du niveau des taux d'intérêt.

M. Jean Le Garrec, président de la commission. Et le « non » au référendum ?

M. Jean de Gaulle. A terme, cela signifie moins de croissance et plus de chômage comme l'a démontré la malheureuse expérience socialiste du début des années quatre-vingts.

Le futur gouvernement de la France pourrait avoir trois priorités.

D'abord, il faudra retrouver des marges de manœuvre financière en cassant le cercle vicieux « déficit-dette-charges d'intérêt ». Les privatisations successives d'une quarantaine d'entreprises publiques du secteur concurrentiel...

M. Jean Le Garrec, président de la commission. Et voilà !

M. Jean de Gaulle. ... devraient rapporter, suivant la santé des marchés financiers entre 200 et 300 milliards de francs...

M. Jean-Pierre Brard. Ce n'est pas vrai, vous le savez très bien !

M. Jean de Gaulle. ... qui seront affectés au désendettement de l'Etat et, secondairement, aux dotations des entreprises demeurant sous statut public.

M. Patrick Ollier. Eh oui !

M. Alain Richard, rapporteur général. En combien de temps ?

M. Jean de Gaulle. Dans le même temps, l'Etat réduira fortement son train de vie.

L'assainissement des finances publiques mené à bien, la seconde priorité portera sur la dynamisation de l'économie afin d'augmenter les créations d'emplois.

Elle impliquera notamment une diminution des prélèvements obligatoires pesant sur le système productif.

M. Alain Richard, rapporteur général. Avec une augmentation des cotisations !

M. Jean de Gaulle. Le transfert des cotisations familiales des entreprises vers l'Etat, l'allègement des droits de mutation concernant la transmission des entreprises et la suppression progressive du décalage d'un mois en matière de TVA iraient dans ce sens.

Il faudra aussi renforcer la motivation des salariés qui sont les grands maltraités de la législature qui s'achève : l'élévation des rémunérations directes en contrepartie de la budgétisation des allocations familiales, la réforme tant attendue de l'impôt sur le revenu ainsi que le développement de la participation dans l'entreprise devraient y contribuer.

M. Jean Tardito. Il ne manque plus que le paquet cadeau !

M. Patrick Ollier. En tout cas, ce n'est pas vous le cadeau !

M. Jean de Gaulle. Enfin, la troisième mission essentielle d'un gouvernement de l'alternance consistera à renforcer la cohésion de la société française en instaurant une ambitieuse politique d'aménagement du territoire...

M. Patrick Ollier. Bravo !

M. Jean de Gaulle. ... une politique familiale digne de ce nom et un plan d'urgence en faveur des services publics de la justice et de la sécurité, autant de thèmes négligés par le Gouvernement depuis plusieurs années.

M. Alain Richard, rapporteur spécial. Et combien de dépenses supplémentaires !

M. Jean de Gaulle. Le projet de budget pour 1993 ne fait pas exception à la règle.

Finalement, c'est moins la préparation de l'avenir que le rappel du passé qui caractérise ce projet de loi de finances pour 1993.

M. Jean-Pierre Brard. Ce n'est pas une question préalable ! C'est une lettre au Père Noël ! (*Sourires.*)

M. Jean de Gaulle. Rarement un gouvernement aura fourni à la représentation nationale autant d'éléments qui l'accusent. Ni rigoureux ni social, ce projet de budget constitue un bilan accablant de cinq années de gestion socialiste. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française.*)

En laissant dérapier la dépense publique, le déficit et la dette, en abandonnant les programmes de privatisation et le désendettement anticipé de l'Etat, en réduisant les allègements fiscaux en faveur des entreprises et des ménages, le Gouvernement s'est trouvé dès 1990 pris au piège d'une économie asphyxiée que la situation dégradée des finances publiques interdisait de soutenir.

Pour justifier son immobilisme, il s'est alors empressé de brandir l'alibi de la conjoncture internationale défallante, unique responsable des malheurs de la France, tout en promettant, année après année, l'arrivée sans cesse différée de la reprise.

En vérité, la cause profonde des difficultés actuelles de la France est à rechercher dans la politique à courte vue menée par les responsables socialistes depuis 1988. Le retournement de l'activité économique mondiale n'a fait que précipiter une dégradation qui était inéluctable.

L'opposition, quant à elle, n'espère pas le salut de l'extérieur mais préfère compter sur sa détermination et les forces vives du pays pour engager la France sur la voie du redressement.

Refusant la démagogie et tous les conservatismes, elle entend bientôt mettre en place, avec pragmatisme, les réformes indispensables qui permettront de placer l'efficacité économique au service du progrès social.

M. Guy Béche. Vous étiez contre les réformes !

M. Raymond Douyère. Demain, on rase gratis !

M. Jean de Gaulle. Mes chers collègues, la France s'impatiente, c'est pourquoi, je vous propose de voter la question préalable. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. le président. Monsieur le ministre du budget, souhaitez-vous reprendre la parole ?

M. Jean-Louis Debré. Il n'a rien à dire !

M. Martin Malvy, ministre du budget. Non, trop, c'est trop ! (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. Franck Borotra. C'est déjà beaucoup !

M. Jean-Louis Debré. Mais en effet, trop, c'est trop !

M. le président. Mes chers collègues, laissez le Gouvernement répondre.

M. Jean-Louis Debré. Quand même, trop c'est trop, monsieur le président !

M. le ministre du budget. Je souhaite que ce débat soit serein et, si l'on veut véritablement discuter du budget et de la situation de la France,...

M. Arthur Dehaine. On veut les changer !

M. le ministre du budget. ... que l'on évite pour le moins les erreurs !

M. Christian Estrosi. Les erreurs socialistes ?

M. Alain Juppé. En quelques jours, les socialistes en ont commis beaucoup !

M. Franck Borotra. Ils ne font que des erreurs. Leur copie est une erreur !

M. le ministre du budget. Des erreurs, j'en ai relevé quelques-unes au hasard.

Vous avez cité, monsieur de Gaulle, ce ratio étrange...

M. Alain Juppé. Étrange ? Pourquoi étrange ?

M. le ministre du budget. ... de 44,5 de prélèvements obligatoires en 1987.

Il faut se mettre d'accord sur les chiffres.

Déficit extérieur : 2,25.

M. Alain Juppé. Non, ce n'est pas le déficit extérieur !

M. Christian Estrosi. Revoyez votre copie, monsieur le ministre !

M. le ministre du budget. Déficit de l'Etat, voulais-je dire : 2,25 ; déficit de l'administration publique de 0,35.

En fait, les prélèvements obligatoires, le déficit de l'Etat et le déficit des administrations publiques, qui représentaient 46,4 p. 100 en 1987 - et non 44,5 p. 100 -, seront ramenés à 45,7 p. 100 en 1993.

M. Alain Juppé. C'est faux !

M. le ministre du budget. Nous pouvons débattre sur les chiffres, à condition qu'ils ne soient pas erronés.

M. Franck Borotra. Pourquoi ne donnez-vous pas ceux de 1988 ?

M. Alain Juppé. Il faudrait chiffrer année par année !

M. le ministre du budget. Vous voulez donner des leçons d'orthodoxie budgétaire messieurs ? Mais je vous rappellerai que, en 1987, le rapport de la Cour des comptes avait fait observer que sur 67 milliards de produits de privatisations, 41 milliards avaient été versés à la caisse d'amortissement de la dette publique...

M. Franck Borotra. Nous parlons non de l'année 1987, mais du projet de budget pour 1993 !

M. le ministre du budget. ... et le reste, soit 26 milliards, avait servi à financer des débudgétisations, dont 3,1 milliards de francs pour la SNCF, 0,7 pour les autoroutes, 0,2 pour les ports et 1,8 pour l'aéronautique. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. Alain Juppé. Des dépenses en capital !

M. Christian Estrosi. Cette démonstration ne prouve rien !

M. Alain Juppé. Non seulement elle ne prouve rien, mais elle est absurde !

M. Jean-Yves Chamard. Il s'agissait d'investissements !

M. le ministre du budget. Je ne fais pas de commentaires, mais M. de Gaulle aurait dû modérer son propos puisqu'il appartient à un groupe qui se plaît à présenter le budget de 1987 comme exemplaire.

M. Franck Borotra. C'est incompréhensible !

M. Alain Juppé. Puis-je vous interrompre ?

M. le président. Monsieur le ministre, autorisez-vous M. Juppé à vous interrompre ?

M. le ministre du budget. Non, monsieur le président, je préfère terminer mon propos.

M. Arthur Dehaine. Il est sûr d'avoir raison, il parle tout seul !

M. le ministre du budget. Monsieur de Gaulle, je suis moi-même un élu du milieu rural. Avant de faire le procès de l'aménagement du territoire,...

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Il n'y en a pas !

M. le président. Mes chers collègues, je vous en prie, laissez le Gouvernement s'exprimer.

M. le ministre du budget. ... reprenez donc les comptes. Vous constaterez que, de 1986 à 1988, le budget de l'aménagement du territoire a diminué de 21 p. 100...

M. Patrick Ollier. C'est faux !

M. le ministre du budget. ... alors qu'en 1993 il progressera de 23 p. 100. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Franck Borotra. Tous les chiffres sont faux !

M. le ministre du budget. Par ailleurs, monsieur de Gaulle, il n'est pas exact de dire que les entreprises verront leurs charges alourdis de 4 milliards de francs en 1993.

M. Arthur Dehaine. Sans blague !

M. le ministre du budget. Prenons les chiffres.

M. Arthur Dehaine. Les bons !

M. le ministre du budget. Je vous assure que j'ai les bons.

M. Patrick Ollier. Nous aussi !

M. le ministre du budget. L'incidence en régime de croissance...

M. Philippe Auberger. Monsieur le président, nous ne pouvons laisser dire que l'opposition n'a pas les bons chiffres !

M. le ministre du budget. Je comprends que mes propos vous gênent ! (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Philippe Auberger. Nous aussi, nous avons les bons chiffres ! Ou alors...

M. le président. Mes chers collègues, laissez le Gouvernement s'expliquer, vous répondrez ensuite, dans vos explications de vote.

M. le ministre du budget. Vous brossez de la France, monsieur de Gaulle un tableau d'apocalypse. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le ministre du budget. Lorsqu'on vous apporte la démonstration contraire...

M. le président. Monsieur le ministre, pouvez-vous conclure votre explication ?

M. le ministre du budget. Je termine, monsieur le président.

Je constate que l'opposition est très gênée (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République*) lorsqu'on réfute l'une après l'autre les contrevérités qu'elle assène. Ecoutez ! Et chacun jugera !

M. Franck Borotra. Le bateau coule !

M. le ministre du budget. Ce que je voulais vous dire à propos des charges des entreprises ne vous intéresse pas ?

M. Alain Richard, rapporteur général. Ils n'arrivent pas à se contenir !

M. le ministre du budget. Le projet de loi de finances pour 1993 prévoit un allègement pour les ménages de 2,8 milliards et pour les entreprises de 1,7 milliard de francs.

M. Alain Juppé. Ce n'est pas beaucoup !

M. le ministre du budget. Les mesures acquises au titre de 1993, soit moins 16 milliards, signifient moins 9 milliards pour les ménages et moins 7 milliards pour les entreprises.

Au total, la somme des mesures acquises et des mesures nouvelles représenteront donc, pour 1993, une diminution de charges de 16 milliards de francs : 12,5 milliards pour les ménages et 3,5 milliards pour les entreprises, si l'on prend en considération les mesures, certaines d'alourdissement de trésorerie, qui figurent dans le projet de budget pour 1993.

Encore une remarque, et ce sera suffisant. (*Rires sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. Jean-Louis Debré. Oh oui !

M. le ministre du budget. Vous dénoncez dans ce projet de budget les créations d'emplois prévues. J'en note effectivement 1 140 à l'intérieur, 9 770 à l'éducation et 519 à la justice. Croyez-vous qu'avec 100 000 étudiants de plus par an, des rentrées difficiles, des amphithéâtres surchargés...

M. Alain Juppé. Vous n'avez qu'à prélever des effectifs dans votre administration !

M. le ministre du budget. Je vous reconnais, messieurs, le droit de contester le fonctionnement de l'éducation nationale, et vous aurez un débat à ce sujet.

Mais vous êtes parents d'élèves, vous êtes maires. Si vous croyez que ces 10 000 créations d'emplois sont superflues, dites-le (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre*), et nous le transmettrons aux enseignants et aux parents d'élèves ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mme Michèle Alliot-Marie. Là n'est pas le problème ! Plus personne ne veut travailler dans l'éducation nationale !

M. le président. Dans les explications de vote, la parole est à M. François Hollande, au nom du groupe socialiste, pour cinq minutes.

M. François Hollande. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je me contenterai de quelques observations générales, compte tenu des précisions que vient d'apporter M. Malvy.

M. de Gaulle nous a dressé un tableau absolument ahurissant de l'économie mondiale.

M. Jean Le Garrec, président de la commission. Tout a fait !

M. François Hollande. Nous avons l'impression, à l'entendre, que nous traversons non pas simplement une difficulté conjoncturelle, non pas simplement une tempête monétaire, mais une crise de grande intensité.

M. Raymond Douyère. C'était l'Apocalypse !

M. François Hollande. Il a décrit la situation américaine beaucoup mieux que ne l'aurait fait M. Clinton attaquant M. Bush. (*Sourires.*) C'était un plaidoyer extraordinaire en faveur de la thèse selon laquelle M. Bush, après M. Reagan, a conduit l'économie américaine à la faillite.

Il a ensuite brossé le tableau de l'économie britannique, dont la monnaie a effectivement décroché du système monétaire européen. Sa démonstration a été accompagnée d'une description également pessimiste des économies espagnole et italienne ; il a rappelé que le Japon était ébranlé par une crise financière et immobilière historique.

M. Jean-Louis Goasduff. Ce qui est vrai !

M. François Hollande. Enfin, il a dépeint une Allemagne traversée de tension sociales considérables.

Bref, dans ce tableau de l'économie mondiale, il y avait comme un éloges en creux de la situation française ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Franck Borotra. Et dans le domaine du creux, vous en connaissez un bout !

M. François Hollande. Vous nous en avez donné quelques belles illustrations !

M. Arthur Dehaine. Il est des cas où l'élève dépasse le maître !

M. François Hollande. Votre vision de l'économie française est contestable. Vous avez affirmé que la France était comme atteinte de « paupérisation ». Oui, le mot a été utilisé ; j'ai même relevé le silence du groupe communiste, qui, depuis longtemps, n'utilise plus cette terminologie.

M. Jean-Pierre Brard. Elle est pourtant d'actualité !

M. François Hollande. A vous entendre, monsieur de Gaulle, nous serions entrés dans une phase de paupérisation - absolue ou relative, nous vous laissons le choix de l'expression.

M. Franck Borotra. Paupérisation socialiste !

M. Robert Montdargent. Marx est entré dans le débat !

M. Jean-Pierre Brard. C'est un hommage tardif au père fondateur du marxisme !

M. François Hollande. Vous auriez pu vous reporter aux chiffres, notamment ceux des comptes de la nation, retraçant l'évolution du pouvoir d'achat des ménages depuis 1988 : vous auriez constaté que celui-ci n'a cessé de progresser depuis cette date, y compris pendant la période récente, 1991-1992, où sa croissance sera de l'ordre de 2 p. 100.

Vous avez également parlé de l'excédent « malsain » de notre commerce extérieur. Ce fut, je dois le reconnaître, un grand moment d'explication économique.

M. Raymond Douyère. Tout à fait !

M. Alain Richard, rapporteur général. C'était le docteur Knock !

M. François Hollande. Si nous avions comme c'est de tradition depuis une vingtaine d'années, affiché un déficit, du commerce extérieur, que n'aurait-on entendu dans vos rangs ? C'eût été un déficit « vicieux ». M. Chirac, lui lorsqu'il constatait des déficits, les appelait « vertueux ». Pourquoi nos excédents seraient-ils malsains et vos déficits vertueux ? Il est évident qu'il vaut mieux constater un excédent du commerce extérieur qu'un déficit.

M. Jean-Louis Debré. Tout va très bien, alors ?

M. Arthur Dehaine. Ce sont nos importations qui diminuent, vous le savez bien, comme le niveau de vie des Français !

M. François Hollande. Nous avons également eu droit à une interrogation sur le niveau de notre déficit public, et vous nous avez reproché d'avoir atteint un niveau historique.

M. Jean-Louis Debré. Eh oui !

M. François Hollande. Vous avez comparé le déficit constaté en 1992 avec les prévisions budgétaires.

Là encore, vous avez la mémoire un peu courte !

M. Jean-Louis Goasduff. Vous croyez ?

M. François Hollande. Pour 1975 - je ne rappellerai pas qui était Premier ministre à l'époque, ni même qui était Président de la République, car je ne suis pas cruel - ...

Plusieurs députés du groupe socialiste. Qui, qui ?

M. François Hollande. ... les prévisions tablaient sur un excédent budgétaire.

Qu'a-t-on constaté pour l'exécution du budget de 1975 ? Un déficit public de 2,61 p. 100 du produit intérieur brut. (*« Oh ! » sur les bancs du groupe socialiste.*)

Il y a, là encore, une illusion de votre part.

M. Philippe Vasseur. Mais quel était le taux d'inflation ?

M. François Hollande. Pourquoi le déficit public de M. Chirac serait-il particulièrement sain et le déficit public d'aujourd'hui, soumis aux mêmes déboires conjoncturels, particulièrement critiquable ?

M. Arthur Dehaine. Vous n'avez pas un exemple plus récent depuis dix-sept ans ? Depuis 1981, par exemple ? Car vous êtes au pouvoir depuis douze ans !

M. François Hollande. Vous voulez que je vous en donne un ? La prévision budgétaire pour 1987 a été également marquée par une erreur, de même que celle pour 1988, ce qui montre bien que, en matière de prévisions, il faut être prudent.

M. Arthur Dehaine. Et les autres années ? Vous êtes arrivés à 1 500 milliards de francs de déficit sur douze ans !

M. le président. Monsieur Dehaine, laissez l'orateur terminer, s'il vous plaît.

M. Bernard Pons. Car ce qu'il dit est intéressant !

M. François Hollande. Je vous remercie, monsieur le président. Pendant la défense de la question préalable, au-delà des contestations de chiffres, des polémiques, des critiques, on attendait de la part de l'opposition...

M. Alain Richard, rapporteur général. Du RPR en tout cas !

M. François Hollande. ... une explicitation de sa propre politique économique.

M. Alain Richard, rapporteur général. Les autres députés de l'opposition ne sont pas là. Ils auraient honte !

M. François Hollande. On attendait, messieurs, que vous mettiez l'éclairage sur les dépenses publiques qu'il convenait de réduire.

M. Jean-Louis Debré. Ce n'est pas l'objet du débat !

M. François Hollande. Alors, quand le ferez-vous ?

M. Jean-Louis Debré. Après mars !

M. le président. Mes chers collègues, laissez l'orateur terminer, il a dépassé son temps de parole mais je lui accorde encore quelques secondes (*Sourires.*)

Terminez, monsieur Hollande.

M. Jean-Louis Gosdoff. Il dit tellement de bêtises !

M. François Hollande. Je vous remercie, monsieur le président, de votre mansuétude.

On s'attendait à ce que vous nous précisiez votre politique en matière de prélèvements obligatoires, à ce que vous nous indiquiez votre position sur le déficit budgétaire.

On attendait également votre position sur les objectifs de croissance.

M. Gérard Chasseguet. Qui est au pouvoir ? C'est vous !

M. Philippe Auberger. Nous ne sommes pas au Gouvernement !

M. François Hollande. Pensez-vous que la croissance réelle sera plus faible que la croissance attendue ? Comment, si vous accédez au pouvoir en mars 1993, allez-vous redresser la situation ?

On s'attendait à ce que vous précisiez vos objectifs en matière de monnaie, de prix, mais vous en êtes incapables car vous avez en fait deux politiques économiques.

Il y en a parmi vous qui pensent que la dévaluation et l'inflation sont la solution pour résoudre les problèmes économiques de notre pays.

M. Bernard Pons. Vous parlez de M. Chevènement ?

M. François Hollande. D'autres défendent la politique de M. Balladur mais, en matière de politique économique, il en va comme pour les présidentielles : il vous faut des primaires pour vous départager ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Philippe Vasseur. Je ne vois pas le rapport avec la discussion budgétaire !

M. le président. La parole est à M. Philippe Auberger, pour le groupe RPR, pour cinq minutes.

M. Philippe Auberger. Je ne parlerai pas cinq minutes mais je répondrai néanmoins sur trois points au ministre du budget.

D'abord, et cela m'a semblé anormal et scandaleux, le ministre a affirmé qu'il avait les bons chiffres, ce qui sous-entendait que le Parlement ou, en tout cas, l'opposition ne les auraient pas !

Monsieur le ministre, si vous contestez les chiffres de Jean de Gaulle en ce qui concerne l'exécution du budget pour 1992, je vous mets au défi de nous indiquer les chiffres d'exécution de ce budget.

Présentez-nous ces chiffres et, alors, nous pourrions discuter. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Et si vous ne voulez pas les présenter en séance publique, vous pouvez toujours le faire en commission des finances.

M. Jean-Louis Debré. Un peu de transparence !

M. Bernard Pons. Chiche !

M. Philippe Auberger. Mais cacher un certain nombre de chiffres et d'indications est tout à fait anormal et indigne d'une grande démocratie. (*« Très bien ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Ma deuxième observation concerne les créations d'emplois. Jean de Gaulle a très justement rappelé que le Premier ministre lui-même avait donné comme consigne à ses services et au ministère du budget de ne pas avoir de créations nettes d'emplois en 1993. Le budget de 1993 devait prévoir un certain nombre de créations d'emplois gagées par des suppressions d'emplois ailleurs.

Au total, en fait, nous avons 8.000 créations d'emplois nettes civiles dans le budget, ce qui signifie que l'objectif fixé par le Premier ministre il y a six mois a été totalement abandonné.

M. Franck Borotra. Un de plus !

M. Philippe Auberger. Naturellement, cela a pour conséquence une dérive budgétaire. Nous nous en étonnons, et il m'aurait semblé normal que vous nous répondiez de façon précise. Au lieu de cela, vous tentez de noyer le poisson.

J'en arrive au taux des prélèvements obligatoires. Ce que nous dénonçons pour 1992 et, surtout, pour 1993, c'est que le taux figurant dans tous vos documents est fictif : il ne tient pas debout !

D'ailleurs, lorsque M. Charasse est venu présenter le projet de budget devant la commission des finances, il m'a répondu que le taux était établi en fonction d'un équilibre des régimes sociaux. Or chacun sait que ceux-ci sont en profond déséquilibre, qu'il s'agisse de l'assurance maladie, de l'assurance chômage ou de l'assurance vieillesse.

M. Raymond Forni. Quelle en est la cause ?

M. Philippe Auberger. Vous vous cachez derrière vos chiffres et vous ne prévoyez aucune mesure pour redresser la situation monsieur le ministre !

M. Raymond Forni. Quelles mesures proposez-vous ?

M. Philippe Auberger. Vous prétendez maintenir un taux de prélèvements obligatoires pour la sécurité sociale identique en 1991, 1992 et 1993. C'est parfaitement abusif !

Répondez-nous sur ce point, monsieur le ministre, sinon vous ne pourrez pas être cru !

M. Jean-Louis Debré. Ils sont cuits ! (*Rires.*)

M. Philippe Auberger. Vos prévisions actuelles en matière de prélèvements obligatoires sont nulles et non avenues. Ce sont des prévisions normatives qui n'ont rien à voir avec la réalité ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Brard, au nom du groupe communiste, pour cinq minutes.

M. Jean-Pierre Brard. Monsieur le président, je serai très bref.

Nous avons écouté avec beaucoup d'intérêt M. de Gaulle. Avec deux mois d'avance sur l'échéance, son discours aurait pu s'intituler : « Cher papa Noël ! »

Il attend en fait que le père Noël remplisse ses souliers et prend un peu ses désirs pour des réalités.

D'abord, je ne crois pas que les Français attendent ce qu'il dit qu'ils attendent.

M. Jean-Louis Debré. En tout cas, ils ne vous attendent plus !

M. Jean-Pierre Brard. Ne parlez pas si vite, monsieur Debré : nous en reparlerons le moment venu.

M. Jean-Louis Gosduff. Dans quatre mois !

M. Jean-Pierre Brard. Ensuite, M. de Gaulle est un peu comme M. Bérégovoy : il propose de vendre l'argenterie. Mais il oublie qu'elle a déjà été bazardée et qu'il ne reste plus grand chose à vendre !

Par ailleurs, mes chers collègues, vous vous trompez sur la valeur de ce que voulez vendre. Vous prétendez boucher le trou et vous procurer 200 milliards de francs, mais vous savez bien que ce n'est pas possible.

M. Alain Richard, rapporteur général. Vous les sous-estimez ! (Sourires.)

M. Jean-Pierre Brard. Mais ce n'est pas sur ce terrain que je veux me placer. Car, dans notre logique, il ne s'agit pas d'être les meilleurs dans une mauvaise politique.

M. Jean-Louis Gosduff. C'est la raison pour laquelle il faut en changer !

M. Jean-Pierre Brard. Il s'agit d'en faire une autre et d'arrêter de chercher à être le meilleur pour faire une politique qui crée toujours plus de chômage.

M. Bernard Pons. Alors censurez le Gouvernement !

M. Jean-Pierre Brard. Ce qu'il faut, c'est rompre avec une logique débouchant sur trois millions de chômeurs et qui avec vous, messieurs de la droite, en fera encore davantage.

Il faut donc faire une autre politique. Il est possible de tenir la droite en échec. Elle frétille déjà en imaginant que son combat sera couronné de succès. Elle sent déjà l'avoine au râtelier car vous l'encouragez.

M. Jean-Louis Gosduff. C'est le foin, pas l'avoine qui est dans les râteliers !

M. Bernard Pons. Si vous mettez de l'avoine dans les râteliers, monsieur Brard, vous vous préparez bien des déconvenues !

M. Gérard Chassaguet. Vous n'y connaissez rien, monsieur Brard !

M. Jean-Pierre Brard. Monsieur le ministre, il vous suffit d'écouter, lors de ce débat budgétaire, les propositions que nous ferons pour répondre aux attentes de notre peuple, pour sortir des millions de Français de la détresse matérielle et morale que nous rencontrons souvent dans nos villes. Il y a, ici, une majorité disponible pour cela.

Vous ne nous avez pas précisé si nous avions toute latitude pour discuter la première partie du budget, si vous étiez prêt à écouter le Parlement...

M. Jean-Louis Debré. Bien sûr que non !

M. Jean-Pierre Brard. ... si nous pouvions confronter utilement nos points de vue, non pas pour rendre bon votre budget, parce qu'il faudrait refaire complètement la copie, mais pour l'améliorer. A cet égard, nous sommes prêts à multiplier les propositions.

Il nous reste à savoir si vous êtes convenablement appareillé pour nous entendre ! (Rires et applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

M. Arthur Dehaïne. Ça va être le budget commun !

M. le président. Je mets aux voix la question préalable opposée par M. Bernard Pons et les membres du groupe du Rassemblement pour la République.

Je suis saisi par le groupe du Rassemblement pour la République et le groupe socialiste d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans le Palais.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...
Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	563
Nombre de suffrages exprimés	563
Majorité absolue	282
Pour l'adoption	263
Contre	300

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

DISCUSSION GÉNÉRALE

Dans la discussion générale, la parole est à M. Fabien Thiémé, pour dix minutes.

M. Fabien Thiémé. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, un mois après le référendum sur le traité de Maastricht, le projet de budget qui nous est présenté n'a pas tiré toutes les leçons de l'ampleur du « non » qui s'est manifesté à cette occasion.

Dans le département du Nord, par exemple, plus de 54 p. 100 des électrices et des électeurs et des électrices ont refusé une Europe de guerre économique et de régression sociale. Contrairement à ce que certains commentateurs ont cru, ce n'était pas un « non » de repli sur soi, mais c'était bien un « non » de révolte, un « non » qui est venu des forces de gauche, des ouvriers, des syndicalistes et du monde rural !

Vous connaissez le Nord : terre d'accueil, chaleureuse, ouverte sur l'Europe, mais aussi terre de travail qui a subi le déclin de sa sidérurgie, de son textile, de son charbon.

Si le Nord a dit non à Maastricht, c'est pour dire oui à une autre politique, plus juste, plus sociale, plus démocratique.

Douaniers, transitaires en douane, infirmières, jeunes en situation de précarité, agriculteurs, les forces vives de notre pays ont besoin d'un autre budget ! Il ne suffira pas de redéployer ici ou là quelques dépenses : il faut changer de direction dans les domaines clés de la politique budgétaire.

Le budget pour 1993 sera-t-il ou non l'outil qui permettra d'inverser la courbe du chômage ? C'est à cette incontournable question qu'il nous faut répondre.

L'emploi n'est pas un « point faible », comme il est écrit sur la plaquette du Gouvernement présentant le budget : il est la preuve que l'austérité est un échec économique. Les licenciements économiques ont augmenté de 12 p. 100 en un an, et le mal profond est là. Le Gouvernement a eu tendance à en rejeter la responsabilité sur les entreprises, regrettant qu'un trop grand nombre d'entre elles « procèdent sans justification économique à des licenciements abusifs ».

Mais le secteur public et nationalisé n'est pas épargné, comme en témoignent les plans de licenciements annoncés à Renault, Thomson, Usinor, Bull et Rhône-Poulenc. Ces réductions d'effectifs sont opérées avec la caution directe du Gouvernement, sous la tutelle de l'Etat, et accentuent la remise en cause du statut des services publics qui ont désormais l'objectif d'améliorer leurs résultats et leurs rendements en faisant payer les usagers autant que possible et en rémunérant les salariés selon leur efficacité.

On peut se demander en quoi les établissements de services publics se différencieront des autres entreprises si cette évolution devait se poursuivre. Les pressions ne manquent pas, notamment celles de la Commission de Bruxelles. C'est le contenu même de la notion d'intérêt général qui est en cause ! L'augmentation de 0,2 p. 100 des effectifs de la fonction publique en 1993 après une baisse de 0,1 p. 100 cette année ne corrigera en rien la tendance.

Qui peut raisonnablement penser qu'actuellement il y a dans notre pays trop d'assistantes sociales, trop de professeurs, trop de postiers ou encore trop de cheminots ?

Le « traitement social » du chômage, toutes mesures confondues, est lui aussi dans l'impasse. Les fausses solutions se confirment comme autant de facteurs de dégradation de l'emploi.

En 1991, on a compté 1,5 million de chômeurs partiels, soit trois fois plus qu'en 1990. Cette explosion du chômage partiel a été favorisée par les mesures prises par le Gouvernement.

Depuis le 1^{er} juillet 1991, la contribution de l'Etat a été portée de 12 francs par heure chômée à 18 francs, et celle de l'entreprise a été ramenée de 14 francs à 9 francs.

On assiste à la multiplication des recours au chômage technique, aux recours de plus en plus fréquents aux contrats à durée déterminée et aux intérimaires : le travail précaire se généralise en France et laisse toute une catégorie de salariés sans perspectives.

Mais ce qui devrait conduire le Gouvernement à changer de cap, c'est le constat que chacun peut faire aujourd'hui : ce type d'emplois « en pointillé » n'enraye pas la progression du chômage et coûte particulièrement cher, et même très cher, à l'Etat.

Le budget du travail et de la formation est en effet considérable : 84 milliards de francs financeront les contrats emploi-solidarité, les contrats de retour à l'emploi, les emplois familiaux, autant de mesures qui encourageront la précarisation des emplois. C'est un gâchis considérable !

Les députés communistes se prononcent, quant à eux, en faveur d'une relance par l'emploi stable, qualifié. Ils se prononcent pour une autre politique, une politique d'emploi correctement rémunéré et une transformation en profondeur de la politique économique de la France.

Une vraie relance ne peut s'opérer que par la croissance des emplois, le développement de la formation, la reconnaissance de la qualification, l'augmentation du pouvoir d'achat. Une réforme en profondeur des prélèvements fiscaux et sociaux et de leur affectation en faveur de l'emploi qualifié pourrait être mise en œuvre.

Il faudrait pénaliser, par le biais des cotisations, les entreprises qui licencient ou exportent indûment des capitaux. La pression sur celles qui favoriseraient l'emploi en France serait au contraire moindre. Cela impliquerait une modification des assiettes de cotisation. Actuellement, les patrons payent essentiellement sur la base de la masse salariale : moins ils ont d'employés, moins ils payent et plus l'Etat leur consent des cadeaux fiscaux et sociaux pour qu'ils embauchent des « précaires » sans prendre d'engagement de formation et encore moins d'intégration dans les emplois qualifiés.

Quoi qu'il en soit, aucune réforme ne pourra faire l'impasse sur l'intervention des salariés eux-mêmes ! C'est pourquoi nous réaffirmons la nécessité de s'orienter vers un contrôle démocratique de l'utilisation des fonds publics, lequel permettrait de juger de l'efficacité des dépenses engagées au nom de l'emploi et de la formation.

Les exemples ne manquent pas de véritables détournements de fonds publics destinés à l'emploi et qui ont finalement servi à financer les illusions et des licenciements.

Ainsi, à Eurodisney où, après un engagement de l'Etat à hauteur de 11 milliards de francs et après cinq mois de fonctionnement, ce sont 5 000 emplois qui ont été supprimés ! Dans ma propre circonscription, 64 millions de francs ont été prélevés sur les fonds publics pour implanter une usine Thomson à Marly et créer 600 emplois mais, quelques années plus tard, l'entreprise est fermée. Triste bilan !

Nous revendiquons le maintien et le développement de tous les emplois qui ont bénéficié de fonds publics !

Cette bataille sur la façon d'utiliser l'argent public en cache une autre : le combat pour accroître la capacité de la France à créer beaucoup plus d'emplois à croissance égale.

De nouvelles dotations budgétaires doivent être accordées afin d'alimenter des fonds régionaux pour le soutien à l'insertion dans l'emploi et la formation.

La fiscalité peut contribuer de diverses manières à corriger les inégalités de l'aménagement du territoire. Ne faudrait-il pas étudier les modalités de reversement d'une part du produit d'un impôt comme la TVA ou de l'impôt sur les sociétés aux régions et aux départements où le niveau du chômage est supérieur à la moyenne nationale, comme cela se pratique en Italie ? Au lieu d'enfoncer un peu plus les régions et les départements dans la désindustrialisation, cette affectation de recettes fiscales, permettant aux assemblées élues d'animer des projets créateurs d'emplois, constituerait un moyen de lier efficacité économique et efficacité sociale.

Naturellement, cela va à l'encontre, et c'est regrettable, d'un récent rapport de la Commission de Bruxelles, qui se félicitait de la baisse des aides octroyées par les Etats membres de la CEE à leur industrie, et déplorait que ces aides restent encore « considérables ». Ces aides devaient, à l'origine, privilégier les secteurs en déclin, mais le rapport de

la Commission est bien obligé de conclure qu'elles se concentrent en fait dans les régions centrales et riches de la Communauté, aggravant ainsi le retard de développement de celles qui en ont le plus besoin.

Enfin, puisque le chômage partiel ne peut pas être une réponse aux licenciements économiques, l'autorisation administrative de licenciement - supprimée par la droite en 1986 -, qui aurait une incidence directe sur ce genre de licenciements, doit être rapidement rétablie. Le Gouvernement, par un tel geste, marquerait concrètement sa volonté de combattre efficacement et durablement les licenciements.

En conclusion, je dirai que l'onde de choc qui a traversé la France avec le traité de Maastricht n'épargne pas la politique budgétaire. C'est pourquoi les députés communistes formuleraient, comme ils l'ont déjà fait en commission, toute une série de critiques : surtout, ils feront des propositions visant à changer radicalement, sur le fonds, les orientations prises.

En ce qui nous concerne, nous sommes prêts à nous orienter vers une politique de gauche pour laquelle une majorité existe dans cette assemblée. La balle est maintenant dans le camp du Gouvernement ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. Michel Jacquemin pour dix minutes.

M. Jean Le Garrec, président de la commission. Voilà quelqu'un de sérieux !

M. Alain Richard, rapporteur général. Entendrons-nous les mêmes sornettes qu'avec M. de Gaulle ?

M. le président. Mes chers collègues, je vous en prie !

M. Jean Le Garrec, président de la commission. Nos propos sont très aimables, monsieur le président : nous attendons l'intervention de Jacquemin avec impatience ! (*Sourires.*)

M. le président. Vous avez la parole, monsieur Jacquemin.

M. Michel Jacquemin. Merci monsieur Le Garrec, mais l'orateur principal de notre groupe s'exprimera demain. Aussi me contenterai-je de donner quelques éléments d'appréciation sur le projet de loi de finances qui nous est soumis.

Mesdames, messieurs, ce projet de budget, le dernier de la législature, est celui de tous les paradoxes : il devrait constituer, en quelque sorte, la pierre angulaire de la politique d'un Premier ministre attaché à une certaine orthodoxie financière, mais il se caractérise par un niveau de déficit inégalé depuis 1984 : 165,4 milliards de francs prévus.

Le Gouvernement rompt ainsi ouvertement avec une certaine politique d'orthodoxie budgétaire qui a été amorcée il y a huit ans, poursuivie et renforcée par le gouvernement Chirac en 1986-1988, et qui a été la garante, il faut le reconnaître, de la santé financière de notre pays et d'une monnaie forte et respectée.

M. le ministre du budget. Très bien !

M. Jean Le Garrec, président de la commission. Vous le reconnaissez, monsieur Jacquemin !

M. Michel Jacquemin. Il est vrai que ce projet de loi de finances est le reflet d'une conjoncture économique déprimée qui tranche avec l'embellie des années 1986-1990.

M. le ministre du budget. Les choses se gâtent !

M. Michel Jacquemin. Après avoir payé le lourd tribut du premier septennat du Président de la République, le pays doit maintenant assumer les conséquences des années de laxisme des gouvernements Rocard et Cresson.

M. Jean Le Garrec, président de la commission. Et voilà qu'il dérape !

M. Michel Jacquemin. Ce que Michel Rocard appelait la « réhabilitation de la dépense publique » aboutit aujourd'hui à l'impossibilité de maîtriser une dépense dont la progression reste supérieure à celle de l'inflation.

D'autre part, la représentation nationale aurait pu espérer plus de franchise dans la présentation du projet de budget, et d'abord en ce qui concerne le niveau du déficit.

Les hypothèses économiques retenues - certains orateurs l'ont souligné - sont peu vraisemblables, voire irréalistes, tous les experts en conviennent. Ainsi, au lieu des 2,6 p. 100 de croissance annoncés, dont nous n'avons pas fini de parler, monsieur le ministre, il s'agira plutôt, selon des prévisions plus sérieuses, de 1,5 p. 100, peut-être de 2 p. 100.

Les recettes sont par conséquent volontairement surévaluées, en particulier les rentrées d'impôt sur les sociétés. Sans jouer les Cassandre, je dirai que le déficit de 1993 pourrait atteindre, en tendance spontanée, plus de 200 milliards de francs !

De même, du côté des dépenses d'investissement, certaines progressions spectaculaires sont le résultat de manipulations comptables, comme dans le budget des affaires sociales, ou du gonflement des autorisations de programme, comme dans celui de l'éducation nationale.

Laxiste et irréaliste, ce projet de loi de finances ne comporte par ailleurs aucune idée véritablement directrice : on a du mal à percevoir un véritable projet politique. Le Gouvernement donne le sentiment d'expédier les affaires courantes en attendant les prochaines élections. Cette politique de l'autruche - permettez-moi de recourir à cette expression - se caractérise notamment par un manque d'initiative fiscale de mauvais aloi alors que l'ensemble du secteur productif est traversé par une crise sans précédent et que le chômage poursuit ses ravages.

Certes, afin d'obtenir les faveurs de quelques électeurs supplémentaires - souci compréhensible compte tenu des prévisions électorales -, le Gouvernement consent une réduction de l'impôt sur le revenu des ménages à hauteur de 10 milliards de francs. Mais il met fin, parallèlement, à la politique d'allègement des charges des entreprises, au moment même où celles-ci en auraient le plus besoin.

Nous sommes en droit d'attendre des éléments plus forts de dynamisation des grands secteurs économiques, qu'il s'agisse des entreprises en général et des PME en particulier, du secteur bâtiment, à travers le logement, ou de l'agriculture.

Ces diverses mesures, qui entreraient évidemment dans le cadre d'une autre politique budgétaire comportant un plan ambitieux de privatisations et donnant la priorité aux dépenses d'investissement sur les dépenses de fonctionnement, impliqueraient le recours à la régulation budgétaire en 1993, quelle que soit la majorité choisie par les Français au mois de mars prochain.

Il n'est pas nécessaire, me semble-t-il, d'insister sur la gravité de la situation de notre industrie. Comme l'indique l'INSEE, l'investissement a encore reculé au deuxième trimestre de 1992 - après six trimestres consécutifs de baisse. La conséquence logique en est que le CEPME note une accélération du rythme des faillites de 11,5 p. 100 sur neuf mois.

L'une des causes principales de la faiblesse de notre tissu industriel face à nos concurrents, notamment l'Allemagne, est le manque de fonds propres et le poids excessif des prélèvements obligatoires, qui représentent 39,4 p. 100 de notre PIB contre 14 p. 100 en Allemagne et 17 p. 100 en Grande Bretagne selon les chiffres de 1990.

Il faut regretter, monsieur le ministre, que votre projet de loi de finances n'apporte pas de solution à ces problèmes. Au contraire, tel qu'il est présenté, il les aggrave plutôt !

En effet, en mesures nouvelles - vous avez contesté ce point tout à l'heure mais j'y reviens car nous avons fait des calculs précis -, le projet de loi de finances pour 1993 accroît la charge fiscale sur les entreprises de plus de 10 milliards de francs - de 10,8 milliards exactement. Le Gouvernement reprend aujourd'hui d'une main une partie de ce qu'il avait donné hier, notamment sous forme d'allègements de l'impôt sur les sociétés.

Je donnerai deux exemples significatifs de cette politique : la réduction du taux de l'impôt sur les sociétés de 34 à 33,3 p. 100 pour 1993 déjà programmée depuis 1991, et l'annonce d'un plan d'allègement des charges en faveur des entreprises et des PME par Pierre Bérégovoy, alors ministre des finances. Le coût pour l'Etat, soit 3,8 milliards de francs en 1993, est compensé intégralement par la suppression de la déductibilité des dividendes prévue à l'article 11 du projet.

Mais plus sornaises sont les mesures concernant la taxe professionnelle et le crédit d'impôt-recherche !

Pour les années 1991 et suivantes, l'Assemblée avait obtenu un abaissement du plafonnement de 4 p. 100 à 3,5 p. 100 de la taxe professionnelle par rapport à la valeur ajoutée. La portée de cette mesure se trouve grandement amoindrie par l'article 23, avec un coût pour les entreprises de 1,4 milliard de francs auxquels il faudra en 1993 ajouter 8 milliards de francs soit, d'après les évaluations du rapporteur, 9,4 milliards de francs au total !

Quant à l'« adaptation » du crédit d'impôt-recherche, elle aboutira à la réduction de 2,5 milliards le montant de ce crédit d'impôt.

Parmi les mesures fiscales qui apparaissent indispensables à notre groupe, il convient de citer la suppression progressive de la règle du décalage d'un mois du remboursement de la TVA, qui représente actuellement 100 milliards de francs, ce qui est considérable. Cette réforme, annoncée dans un premier temps par le Gouvernement, puis retirée du projet de loi de finances, fait-elle toujours partie de vos priorités ?

Par ailleurs, le problème de la fiscalité des entreprises en nom propre reste entier. Elles relèvent toujours de L'IRPP et elles sont donc soumises à des taux très élevés.

S'agissant des petites et moyennes entreprises dont on sait l'importance qu'elles jouent dans la création d'emplois, qu'est-il advenu de la promesse d'un plan gouvernemental pluriannuel pour les PME ? Les bonnes intentions de 1991 semblent, là aussi, un peu oubliées ...

Dans la conjoncture économique difficile que nous vivons, un secteur d'activité doit attirer particulièrement notre attention : la construction.

Comme le note très justement le rapporteur général, le nombre des mise en chantier connaît une sensible réduction depuis cet été. Plus grave encore, le chômage dans ce secteur était, en août dernier, supérieur de 12,8 p. 100 à ce qu'il était il y a un an. D'après les professionnels, 50 000 emplois risquent de disparaître en 1993.

Le cri d'alarme qui vous est adressé ne doit pas nous laisser indifférents : nous devons agir à deux niveaux.

En premier lieu, il convient de prolonger l'effort en faveur de l'investissement locatif. C'est ce que propose le projet de loi de finances dans son article 4 : la création d'un mécanisme de déduction fiscale particulièrement attractif en faveur des logements intermédiaires est une mesure positive vivement souhaitée par les entrepreneurs du bâtiment. C'est un pas dans le bon sens même s'il arrive peut-être avec retard. Nous proposons quelques améliorations, tout en veillant à ce que le dispositif initial Méhaignerie-Quilès ne soit pas remis en cause comme semblent le souhaiter certains de nos collègues socialistes.

En second lieu, il convient d'améliorer la rentabilité de l'investissement pour le logement : à ce propos, le relèvement du taux de déduction forfaitaire sur les revenus fonciers de 8 à 15 p. 100 est tout à fait souhaitable. L'UDC l'avait proposé à plusieurs reprises. Comment ne pas se féliciter de la tardive conversion à nos propositions de collègues qui ont voté dans le passé pour la réduction de ce même abattement !

Quoi qu'il en soit, il est devenu impératif de retrouver, dans la recherche de l'épargne du long terme, une neutralité fiscale entre valeurs mobilières et valeurs immobilières.

Un autre chantier reste à achever : celui de l'allègement des charges pesant sur l'agriculture. Le démantèlement de la taxation sur le foncier non bâti, poursuivi par ce budget, doit aller au-delà et toucher également la part communale de cette taxe, qui représente 60 p. 100 du total de l'impôt.

La réduction des importants écarts de taux - jusqu'à 86 p. 100 - implique probablement un rééquilibrage des dotations allouées aux communes. Le monde agricole attend un geste dans ce sens. Il espère aussi la pérennisation de la déduction des provisions pour investissement obtenue grâce à l'action des différents groupes de cette assemblée. Le plan d'accompagnement de la réforme de la PAC demande à être « recalé » avec, notamment, une politique plus volontariste en faveur de l'extensification.

En conclusion, monsieur le ministre, et vous l'avez bien saisi du fait de l'ampleur et de la nature de nos remarques et de nos critiques, ce projet de budget ne nous paraît pas adapté à la situation sociale et économique de notre pays. Il ne prend pas en compte davantage la réalité de l'économie mondiale.

En clair, il nous apparaît comme traduisant un exercice de pouvoir auquel vous ne croyez plus. Aussi sommes-nous persuadés qu'il a bien peu de chances d'être appliqué en l'état et nous ne pouvons que souhaiter qu'au cours de cette discussion budgétaire, vous nous entendiez au moins sur quelques-unes de nos propositions. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La suite de la discussion générale est renvoyée à la prochaine séance.

4

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour :

Suite de la discussion générale du projet de loi de finances pour 1993 n° 2931 (rapport n° 2945 de M. Alain Richard, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures vingt-cinq.*)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,*

JEAN PINCHOT

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

de la 1^{re} séance

du mardi 20 octobre 1992

SCRUTIN (N° 703)

*sur la question préalable opposée par M. Bernard Pons
au projet de loi de finances pour 1993.*

Nombre de votants	563
Nombre de suffrages exprimés	563
Majorité absolue	282

Pour l'adoption	263
Contre	300

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe socialiste (267) :

Contre : 263.

Non-votants : 4. - MM. Régis Barailla, André Billardon (membre du Gouvernement), Raymond Forni et Jean-Pierre Kucheida.

Groupe R.P.R. (125) :

Pour : 124.

Non-votant : 1. - M. Pierre Mazeaud (président de séance).

Groupe U.D.F. (88) :

Pour : 87.

Non-votant : 1. - M. Michel Meylan.

Groupe U.D.C. (40) :

Pour : 40.

Groupe communiste (26) :

Contre : 26.

Non-inscrits (24) :

Pour : 12. - M. Léon Bertrand, Mme Martine Daugreilh, MM. Jean-Michel Dubernard, Serge Franchis, Auguste Legros, Michel Nohr, Jean-Pierre de Peretti della Rocca, Jean Royer, Maurice Sergheraert, Christian Spiller, Mme Marie-France Stirbols et M. André Thlen Ah Koon.

Contre : 11. - MM. Jean-Marie Cambacérés, Jean Charbonnel, Jean-Claude Chermann, Jean-Marie Daillet, Elie Hoarau, Alexandre Léontieff, Claude Miquieu, Alexis Pota, Yves Vidal, Marcel Wacheux et Aloyse Warhouver.

Non-votant : 1. - M. Jean-Michel Boucheron (Charente).

Ont voté pour

Mme Michèle Allot-Marie
M. Edmond Alphandéry
Mme Nicole Amellae
MM.
René André
Henri-Jean Arnaud
Philippe Anberger
Emmanuel Aubert
François d'Aubert

Gautier Andriot
Pierre Bachelet
Mme Roselyne Bachelot
Patrick Balkany
Edouard Balladur
Claude Barate
Michel Baraler
Raymond Barre
Jacques Barrot

Dominique Baudis
Jacques Baumel
Henri Bayard
François Bayran
René Beaumont
Jean Bégault
Pierre de Benouville
Christian Bergella
André Berthol
Léon Bertrand

Jean Besson
Claude Birraux
Jacques Blanc
Roland Blum
Franck Borotra
Bernard Bosson
Bruno Bourg-Broc
Jean Bousquet
Mme Christine Boutin
Loïc Bouvard
Jacques Boyon
Jean-Guy Branger
Jean Briane
Jean Brocard
Albert Brochard
Louis de Broissia
Christian Cabal
Jean-Marie Caro
Mme Nicole Catala
Jean-Charles Cuavillé
Robert Cazalet
Richard Cazenave
Jacques Chaban-Delmas
Jean-Yves Chamard
Hervé de Charette
Jean-Paul Charité
Serge Charles
Jean Charroppin
Gérard Chasseguet
Georges Chavaux
Jacques Chirac
Paul Chollet
Pascal Clément
Michel Colatet
Daniel Colia
Louis Colombani
Georges Colomblat
René Couanan
Alain Cousin
Yves Coussain
Jean-Michel Couve
René Couvelinhes
Jean-Yves Cozan
Henri Cuy
Olivier Dassault
Marc-Philippe Danbresse
Mme Martine Daugreilh
Bernard Debré
Jean-Louis Debré
Arthur Dehalne
Jean-Pierre Delalande
Francis Delattre
Jean-Marie Demange
Jean-François Deniau
Xavier Deniau
Léonce Deprez
Jean Desautels
Alain Devaquet
Patrick Devejian
Claude Diminno
Willy Diméglio
Eric Dolligé
Jacques Dominati
Maurice Doussot

Guy Drut
Jean-Michel Dubernard
Xavier Dugola
Adrien Durand
Georges Durand
André Durr
Charles Ehrmann
Christian Estrosi
Jean Falala
Hubert Falco
Jacques Farran
Jean-Michel Ferrand
Charles Fère
François Fillon
Jean-Pierre Foucher
Serge Franchis
Edouard Frédéric-Dupont
Yves Fréville
Jean-Paul Fuchs
Claude Gaillard
Robert Galley
René Galy-Dejean
Gilbert Gautier
René Garrec
Henri de Gastines
Claude Gatignol
Jean de Gaulle
Francis Geng
Germain Gengeawia
Edmond Gerrer
Michel Giraud
Jean-Louis Gosaudiff
Jacques Godfrain
François-Michel Gosnot
Georges Gorse
Gérard Grignon
Hubert Grimault
Alain Griotteray
François Grusseameyer
Ambroise Guellec
Olivier Guichard
Lucien Guichon
Jean-Yves Haby
François d'Harcourt
Pierre-Rémy Housnia
Mme Elisabeth Hubert
Xavier Huanalt
Jean-Jacques Hyest
Michel Inchauspé
Mme Bernadette Isaac-Sibille
Denis Jacquat
Michel Jacquemia
Henry Jean-Baptiste
Jean-Jacques Jegou
Alain Jonemann
Didier Julia
Alain Juppé
Gabriel Kasperelt
Aimé Kergueris
Christian Kert
Jean Kiffer
Emile Koehl

Claude Labbé
Marc Laffleur
Jacques Laffleur
Alain Lamassoure
Edouard Landral
Philippe Legras
Auguste Legros
Gérard Léonard
Arnaud Lepage
Pierre Lequillier
Roger Lestas
Maurice Ligot
Jacques Limouzy
Jean de Lipkowski
Gérard Longuet
Alain Madeira
Jean-François Mancel
Raymond Marcellin
Claude-Gérard Marcus
Jacques Masden-Arnas
Jean-Louis Masson
Gilbert Mathies
Jean-François Mattei
Pierre Mauger
Joseph-Henri Maujolan de Casset
Alain Mayoud
Pierre Méthaugerie
Pierre Merli
Georges Mesmin
Philippe Mestre
Pierre Micaux
Mme Lucette Michaux-Chery
Jean-Claude Migon
Charles Millou
Charles Miossec
Mme Louise Moreau
Alain Moyse-Bressand
Maurice Nénon-Pwatabo
Jean-Marc Nesme
Michel Nohr
Roland Nungesser
Patrick Ollier
Charles Paccou
Arthur Paecht
Mme Françoise de Panafieu
Robert Pandraud
Mme Christiane Papon
Mme Monique Papon
Pierre Pasqual
Michel Pelchat
Dominique Perben
Jean-Pierre de Peretti della Rocca
Michel Pércard
Francisque Perrut
Alain Peyrefitte
Jean-Pierre Philibert
Mme Yann Plat
Etienne Plate
Ladislas Poniatowski
Bernard Pons
Robert Ponsard
Jean-Luc Prael

Jean Proriot
Eric Raoult
Pierre Raynal
Jean-Luc Reitzer
Marc Reymann
Lucien Richard
Jean Rigés
Gilles de Roblen
Jean-Paul
de Rocca Serra
François Rochebloine
André Rossi
José Rossi
André Rossinot
Jean Royer
Antoine Rufenacht
François Saint-Ellier
Rudy Salles

André Santini
Nicolas Sarkozy
Mme Suzanne
Sauvigo
Bernard Schreiner
(Bas-Rhin)
Philippe Séguin
Jean Seitlinger
Maurice Sergheraert
Christian Spiller
Bernard Stasi
Mme Marie-France
Stirbois
Paul-Louis Tenallion
Michel Terrot
André Thien Ah Koon
Jean-Claude Thomas
Jean Tiberi

Jacques Touboa
Georges Tranchant
Jean Ueberschlag
Léon Vachez
Jean Valleix
Philippe Vasseur
Gérard Vignoble
Philippe de Villiers
Jean-Paul Virapoullé
Robert-André Vivien
Michel Voisin
Roland Vuillaume
Jean-Jacques Weber
Pierre-André Wiltzer
Claude Wolff
Adrien Zeller.

Bernard Lefranc
Jean Le Garrec
Jean-Marie Le Guen
André Lejeune
Daniel Le Meur
Georges Lemoine
Guy Lengagne
Alexandre Léontieff
Roger Léron
Alain Le Vern
Claude Lise
Robert Loidi
Paul Lombard
Guy Lordnot
Jeanny Lorgeoux
Mauince
Louis-Joseph-Degué
Jean-Pierre Luppi
Bernard Madralle
Jacques Mahéas
Guy Malandain
Mme Marie-Claude
Malaval
Thierry Mandon
Georges Marchais
Jean-Pierre Marche
Roger Mes
René Massat
Jarius Masse
François Massot
Didier Mathus
Pierre Métais
Henri Michel
Jean-Pierre Michel
Didier Migand
Mme Hélène Mignon
Gilbert Millet
Claude Miquen

Gilbert Mitterrand
Marcel Mocœur
Guy Monjalon
Gabriel Montcharmont
Robert Montdargent
Mme Christiane Mora
Ernest Moutoussamy
Bernard Nayral
Alain Néri
Jean-Paul Nunzi
Jean Oehler
Pierre Ortel
François Patriat
Jean-Pierre Pénicaut
Jean-Claude Peyronnet
Michel Pezet
Louis Piera
Christian Pierret
Yves Pillet
Charles Pistre
Jean-Paul Planchou
Bernard Polgnant
Alexis Pota
Maurice Ponchon
Jean Proveux
Jean-Jack Queyranne
Jean-Claude Ramos
Guy Ravier
Alfred Recours
Daniel Reiner
Alain Richard
Jean Rigal
Gaston Rimareix
Jacques Rimbault
Roger Rinchet
Mme Dominique
Robert
Alain Rodet

Jacques
Roger-Machart
Mme Yvette Ready
René Rouquet
Michel Sainte-Marie
Philippe Sanmarco
Jean-Pierre Sasta Cruz
Jacques Sautrot
Gérard Saunède
Robert Savy
Bernard Schreiner
(Yvelines)
Roger-Gérard
Schwartzberg
Robert Schwint
Patrick Seve
Henri Sicre
Mme Marie-Joséphine
Subiet
Michel Suchod
Jean Tardito
Yves Tavernier
Jean-Michel Testu
Michel Thuvin
Fabien Thiémié
Pierre-Yvon Trémel
Edmond Vaillant
Daniel Vallant
Emile Vernaudeau
Théo Vial-Massat
Pierre Victoria
Joseph Vidal
Yves Vidal
Alain Vidalles
Jean Vittrant
Marcel Wacheux
Aloÿse Warhouver
Jean-Pierre Worms.

Ont voté contre

MM.

Maurice
Adevah-Paül
Jean-Marie Alalze
Jean Albony
Mme Jacqueline
Alquier
Jean Anciant
Bernard Angels
Robert Ansellin
François Asensj
Henri d'Attilio
Jean Auroux
Jean-Yves Autexier
Jean-Marc Ayrault
Jean-Paul Bachy
Jean-Pierre Baeumler
Jean-Pierre Belduyck
Jean-Pierre Balligand
Gérard Bapt
Claude Barande
Bernard Bardin
Alain Barrau
Claude Bartolone
Philippe Bassinet
Christian Battaille
Jean-Claude Bateau
Umberto Battist
Jean Beaufrils
Guy Bèche
Jacques Becq
Roland Beix
André Bellon
Jean-Michel Belorgey
Serge Beltrame
Georges Benedetti
Jean-Pierre Bequet
Michel Bérégozov
Pierre Bernard
François Bernardini
Michel Berson
Marcelin Berthelot
Bernard Blonisc
Jean-Claude Billa
Jean-Marie Bockel
Alain Bocquet
David Bobbot
Jean-Claude Bois
Gilbert Bonnemaison
Alain Bonner
Augustin Bonrepanx
André Borel
Mme Huguette
Bouchardeau
Jean-Michel
Bouchera
(Ille-et-Vilaine)
Jean-Claude Boulard
Jean-Pierre Bouquet
Claude Bourdin
René Bourget
Pierre Bourguignon
Jean-Pierre Bréne
Pierre Brana
Jean-Pierre Brard
Jean-Paul Bret
Maurice Brisard
Alain Brune
Jacques Brunhes
Alain Bureau

Mme Denise Cacheux
Jean-Paul Calloud
Alain Calmat
Jean-Marie Cambacérés
Jean-Christophe
Cambadellis
Jacques Cambolive
André Capet
René Carpentier
Roland Carraz
Michel Carcelet
Bernard Carton
Elic Castor
Bernard Carvin
René Cazenave
Aimé Césaire
Guy Chanfrault
Jean-Paul Chanteguet
Jean Charbonnel
Bernard Charles
Michel Charzat
Guy-Michel Chauveau
Jean-Claude Chermann
Daniel Chevallier
Jean-Pierre
Chevenement
Didier Chouat
André Clerf
Michel Coffinean
François Colcombet
Georges Colla
Michel Crépeau
Jean-Marie Daillet
Pierre-Jean Daviaud
Mme Martine David
Jean-Pierre
Defontaine
Marcel Dehoux
Jean-François
Delahais
André Delattre
André Delehedde
Jacques Delby
Albert Denvers
Bernard Derosier
Freddy
Deschaux-Beaume
Jean-Claude Dessela
Michel Destot
Paul Dhallie
Michel Dinet
Marc Dolez
Yves Dollo
René Doslière
Raymond Ducyère
Julien Dray
René Drouin
Claude Ducert
Pierre Ducoat
Jean-Louis Dumont
Dominique Dupillet
Yves Durand
Jean-Paul Durieux
André Duroméa
Paul Duysleix
Mme Janine Ecohard
Henri Emmanneill
Pierre Esteve
Claude Evrin

Laurent Fabius
Albert Facon
Jacques Fleury
Jacques Floch
Pierre Forgues
Alain Fort
Jean-Pierre Fourré
Michel Fraçaix
Roger Frazaoni
Georges Frêche
Michel Fromet
Claude Galts
Claude Galametz
Bertrand Gallet
Dominique Gambier
Pierre Garmendia
Marcel Garrouste
Kamilo Gata
Jean-Yves Gateaud
Jean Gatel
Jean Gaubert
Guy-Michel Gayssot
Claude Germon
Jean Giovannelli
Pierre Goldberg
Roger Gouhier
Joseph Gourmelon
Hubert Gouze
Gérard Gouzes
Léo Grézar
Jean Guigné
Georges Hage
Guy Hermier
Edmond Hervé
Jacques Heuclin
Pierre Hierd
Elic Hoarau
François Hollande
Jacques Huyghues
des Etages
Charles Istace
Mme Marie Jacq
Mme Muguette
Jacquaint
Frédéric Jalton
Jean-Pierre Joseph
Noël Joseph
Alain Journet
André Labarrère
Jean Laborde
Jean Lacombe
Pierre Lagorce
André Lajoinie
Jean-François
Lamarque
Jérôme Lambert
Michel Lambert
Jean-Pierre Lapalre
Claude Larail
Dominique Larifla
Jean Lanraie
Jacques Lavédrine
Gilbert Le Bris
Mme Marie-France
Leculr
Jean-Yves Le Déant
Jean-Marie Leduc
Robert Le Foll
Jean-Claude Lefort

N'ont pas pris part au vote

D'une part :

M. Pierre Mazeaud, qui présidait la séance.

D'autre part :

MM. Régis Baraila, Jean-Michel Boucheron (Charente), Raymond Forni, Jean-Pierre Kucheida et Michel Meylan.

N'a pas pris part au vote

(En application de l'article 1^{er} de l'ordonnance n° 58-1099 du 17 novembre 1958)

M. André Billardon.

Mises au point au sujet du présent scrutin

(Sous réserve des dispositions de l'article 68, alinéa 4, du règlement de l'Assemblée nationale)

M. Michel Meylan a fait savoir qu'il a voulu voter « pour ».

MM. Régis Baraila et Raymond Forni ont fait savoir qu'ils ont voulu voter « contre ».

Mises au point au sujet de précédents scrutins

(Sous réserve des dispositions de l'article 68, alinéa 4, du règlement de l'Assemblée nationale)

A la suite du scrutin (n° 685) sur la question préalable opposée par M. Charles Millon au projet de loi portant réforme de la procédure pénale (*Journal officiel*, débats A.N. du 7 octobre 1992, page 3408), M. Jean-Marie Cambacérés, a fait savoir qu'il avait voulu « s'abstenir volontairement ».

A la suite du scrutin (n° 686) sur la motion de renvoi en commission présentée par M. Jacques Barrot du projet de loi portant réforme de la procédure pénale (*Journal officiel*, débats A.N. du 8 octobre 1992, page 3442), M. Jean-Marie Cambacérés a fait savoir qu'il avait voulu « s'abstenir volontairement ».

A la suite du scrutin (n° 691) sur l'amendement n° 474 de M. Pierre-André Wiltzer à l'article 1^{er} du projet de loi relatif à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques (rattachement du service central de prévention de la corruption au procureur général près la Cour de cassation) (*Journal officiel*, débats A.N. du 15 octobre 1992, page 3721), M. Alexis Pota a fait savoir qu'il avait voulu voter « pour ».

A la suite du scrutin (n° 692) sur l'article 1^{er} du projet de loi relatif à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques (création d'un service interministériel de lutte contre la corruption) (*Journal officiel*, débats A.N. du 15 octobre 1992, page 3723), M. Alexis Pota a fait savoir qu'il avait voulu voter « contre ».

A la suite du scrutin (n° 693) sur les amendements n° 147 de M. Pierre-André Wiltzer, n° 224 de M. Jean-Louis Masson, n° 300 de M. Jean-Jacques Hyst et n° 376 de M. Pierre Mazeaud tendant à supprimer l'article 3 du projet de loi relatif à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques (interdiction des dons des personnes morales aux candidats) (*Journal officiel*, débats A.N. du 16 octobre 1992, page 3748), Mme Louise Moreau et M. André Rossi ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « pour ».

MM. Julien Dray, Michel Lambert, Jean-Marie Le Guen et Alain Néri ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « contre ».

A la suite du scrutin (n° 694) sur l'amendement n° 491 du Gouvernement à l'article 8 du projet de loi relatif à la prévention de la corruption et à la transparence de vie économique et des procédures publiques (nouvelle rédaction de cet article : publication de la liste exhaustive des personnes morales ayant consenti des dons aux candidats) (*Journal officiel*, débats A.N. du 16 octobre 1992, page 3750), MM. Jean-Pierre Ballingand, Julien Dray, Jacques Fleury et Mme Dominique Robert ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « pour ».

MM. Gautier Audinot, Jean-Marie Cambacères, Jean-Paul Charié, René Galy-Dejean, Michel Péricard et Jacques Toubon ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « contre ».